



## RAPPORT FINAL

# Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée

Rapport préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Janvier 2013

*Phoenix SPI est un membre corporatif « Sceau d'or » de l'ARIM*



1678, rue Bank, bureau 2, Ottawa (Ontario) K1V 7Y6  
Tél. : 613-260-1700 Téléc. : 613-260-1300 Courriel : [info@phoenixspi.ca](mailto:info@phoenixspi.ca)

[www.phoenixspi.ca](http://www.phoenixspi.ca)

Rapport formaté pour impression recto verso.



## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	i
Introduction .....	6
Connaissances et perceptions générales en matière de vie privée .....	8
Renseignements accessibles en ligne.....	22
Suivi des habitudes et publicité fondée sur le comportement.....	27
Politiques de protection de la vie privée .....	30
Appareils mobiles .....	33
Sécurité nationale et publique .....	37
Véhicules aériens sans pilote .....	41
Confidentialité en génétique médicale .....	43
Caractéristiques des participants au sondage .....	45
Annexe – Questionnaire	





## SOMMAIRE

Le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) du Canada a retenu les services de Phoenix Strategic Perspective Inc. pour effectuer un sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée. Le sondage vise à évaluer la connaissance, la compréhension et les perceptions qu'ont les Canadiens des enjeux liés à la protection de la vie privée. Un sondage téléphonique à composition aléatoire a été mené auprès de 1 513 résidants canadiens âgés de 16 ans et plus. La marge d'erreur pour un échantillon de cette taille est de  $\pm 2,5$  %, 19 fois sur 20. Le sondage a été effectué du 25 octobre au 12 novembre 2012. Le CPVP pourra s'appuyer sur les résultats du sondage pour évaluer et améliorer les programmes et les services qu'il offre aux Canadiens et pour mieux informer et sensibiliser la population.

### Connaissances et perceptions générales

Les Canadiens ont une connaissance limitée de leur droit à la vie privée garanti par les lois qui protègent la vie privée, mais certaines améliorations sont tout de même constatées. Si le tiers (35 %) des répondants estime avoir une connaissance relativement bonne (notes de 5 à 7 sur une échelle de 7 points), une nette majorité de répondants (63 %) ont attribué une note faible ou moyenne à leur niveau de connaissance. Comparativement aux années précédentes, les Canadiens sont plus nombreux à affirmer avoir une bonne compréhension de leur droit à la vie privée, soit 35 %, contre 28 % en 2009 et 30 % en 2011 (et des taux encore plus faibles antérieurement).

Les deux tiers des Canadiens sont préoccupés par la protection de leur vie privée, et un quart s'est déclaré *extrêmement* préoccupé. Pour ce qui est des risques qui préoccupent le plus les Canadiens à ce chapitre, ceux liés à l'information financière et à la fraude bancaire arrivent en tête, ayant été mentionnés par près du quart des répondants (23 %). En outre, la fraude par carte de crédit préoccupe 10 % des répondants. Viennent ensuite les risques concernant la sécurité informatique et la sécurité sur Internet (21 %) et le vol d'identité (20 %).

Les Canadiens ont de moins en moins l'impression de pouvoir protéger leurs renseignements personnels. Sept répondants sur dix estiment que leurs renseignements personnels sont moins protégés dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'il y a dix ans, soit 10 % de plus qu'en 2011 (résultat qui se compare toutefois aux années antérieures). Par ailleurs, la majorité (56 %) des répondants ne pensent pas disposer de suffisamment de renseignements pour savoir comment les nouvelles technologies peuvent affecter la protection de leur vie privée; il s'agit du manque de confiance à cet égard le plus fortement exprimé depuis le début du suivi en 2000.

En ce qui concerne l'avenir, 71 % des répondants estiment que la protection des renseignements personnels des Canadiens sera l'un des enjeux les plus importants auxquels sera confronté le pays au cours des dix prochaines années. La proportion de Canadiens d'accord sur ce point est en hausse constante depuis 2009, où il emportait l'adhésion de 62 % des répondants. Les Canadiens accordent une importance élevée à la protection de la vie privée, mais seulement 21 % d'entre eux ont déjà recherché activement des renseignements au sujet de leur droit à la vie privée.

De nombreux Canadiens sont réticents à communiquer leurs renseignements personnels à des organisations (57 % d'entre eux ne le font jamais ou le font rarement), et la plupart (60 %) ont déjà demandé qu'on leur explique comment l'organisation utiliserait leurs renseignements. Les Canadiens ne sont pas certains qu'ils seraient avertis si les



renseignements personnels qu'ils ont communiqués à une organisation étaient perdus, volés ou accidentellement révélés : 59 % pensent qu'ils n'en seraient probablement pas avertis et 41 % estiment qu'ils le seraient probablement. Toutefois, pratiquement tous les Canadiens (97 %) souhaiteraient être mis au courant si la confidentialité des renseignements personnels qu'ils ont communiqués à une organisation était mise en péril.

Dans l'ensemble, les opinions des Canadiens concernant la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral et les entreprises prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels sont partagées. Sur une échelle de 7 points, 64 % des répondants accordent une note moyenne au sérieux du gouvernement (notes de 3 à 5). Seulement 21 % d'entre eux estiment que le gouvernement fédéral prend *très* au sérieux ses responsabilités en matière de protection des renseignements personnels. Les répondants perçoivent de façon similaire, quoique moins favorable, le sérieux avec lequel les entreprises assument leurs responsabilités en matière de protection des renseignements personnels des consommateurs. Depuis 2006, les perceptions à ce chapitre s'améliorent graduellement.

La population canadienne a une connaissance relativement faible, mais néanmoins croissante, des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels. Sept Canadiens sur dix ne connaissent aucune institution fédérale qui les aide à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute collecte, utilisation et communication inappropriées. Cela dit, de façon générale, la proportion de Canadiens qui connaissent l'existence de telles institutions est en hausse depuis 2005. De ceux qui disent connaître l'une de ces institutions fédérales, 15 % peuvent nommer le Commissariat à la protection de la vie privée.

### **Renseignements accessibles en ligne**

Au total, 12 % des Canadiens affirment qu'une information à leur sujet affichée sur Internet a eu des répercussions négatives dans leur vie. Les utilisateurs d'Internet ne témoignent pas tous du même niveau de préoccupation à l'égard de l'affichage en ligne de différents types des renseignements personnels. La majorité des répondants sont *très* préoccupés par l'affichage de renseignements au sujet de l'emplacement où ils se trouvent (55 %) et de leurs coordonnées (51 %). Suivent ensuite les préoccupations soulevées par l'affichage de photos ou de vidéos les concernant (48 %) et de renseignements au sujet de leurs activités sociales (41 %). Les Canadiens semblent être le moins préoccupés par l'affichage de leurs opinions personnelles au sujet d'autres personnes, d'enjeux ou de choses (32 %).

Les Canadiens se disent au moins modérément préoccupés par les différentes utilisations qui pourraient être faites de l'information accessible en ligne les concernant. La possibilité que les entreprises utilisent leurs renseignements personnels pour leur envoyer des pourriels est la plus redoutée et préoccupe vivement 73 % des utilisateurs d'Internet. Les Canadiens sont moins préoccupés par la possibilité que des organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale recueillent ces renseignements avec un mandat, dans le contexte d'une enquête précise (27 % des répondants en sont très préoccupés). Cela dit, la perspective que ces mêmes organismes recueillent ces renseignements sans mandat, dans le contexte de la surveillance générale, suscite une préoccupation beaucoup plus forte (55 % des répondants en sont très préoccupés).



## **Suivi des habitudes et publicité fondée sur le comportement**

La plupart des Canadiens savent qu'il est possible de faire un suivi de leurs activités sur Internet, comme le furetage, les recherches, les achats et les interactions de service, par l'entremise des sites Web qu'ils consultent, tant les sites commerciaux que les sites gouvernementaux (73 %), et que leurs activités peuvent aussi être suivies, dans une moindre mesure, par d'autres entreprises, comme des entreprises se spécialisant en marketing ou en recherche (63 %). Cela dit, la plupart des répondants (54 %) n'ont pris aucune mesure pour restreindre le suivi de leurs activités.

Une nette majorité de Canadiens (92 %) sont d'avis que les entreprises présentes sur Internet devraient être tenues d'obtenir leur autorisation pour faire le suivi de ce qu'ils font sur Internet. La plupart des Canadiens (81 %) pensent qu'il est *très* important que les sites Web les informent activement du type de renseignements personnels qu'ils recueillent et de la façon dont ils les utilisent. Pratiquement personne ne juge cette démarche peu importante.

## **Politiques de protection de la vie privée**

Les Canadiens savent très bien qu'il est important que les sites Web les informent du type de renseignements personnels qu'ils recueillent et de l'utilisation qu'ils en font, mais la plupart d'entre eux ne lisent pas les politiques de protection de la vie privée très fréquemment : une bonne moitié des répondants le font rarement ou ne le font jamais. En revanche, seulement 21 % le font toujours ou souvent.

Cette tendance est peut-être accentuée par le fait que la plupart des Canadiens ont l'impression que les politiques de protection de la vie privée des sites Web ne sont pas claires. Soixante-deux pour cent des Canadiens estiment que les politiques de protection de la vie privée des sites Web qu'ils visitent sont quelque peu vagues ou très vagues lorsqu'il s'agit de leur donner de l'information sur ce que l'entreprise fera avec leurs renseignements personnels. La proportion de répondants de cet avis s'est accrue depuis le dernier sondage (62 % contre 53 %).

Soixante-huit pour cent des Canadiens ont choisi de ne pas recourir à un site Web ou à un service parce qu'ils n'étaient pas à l'aise avec les modalités de sa politique de protection de la vie privée.

## **Appareils mobiles**

Les trois quarts des Canadiens qui utilisent des appareils mobiles sont de plus en plus nombreux à recourir à des mesures de protection de la vie privée. La majorité de ces personnes utilisent un mot de passe pour le verrouiller (56 %) et ajustent les paramètres de l'appareil ou des applications afin de limiter la quantité de renseignements personnels qui sont partagés avec d'autres (53 %). L'emploi de telles mesures a fortement augmenté depuis 2011.

La majorité des utilisateurs d'appareils mobiles (55 %) ont décidé de ne pas installer une application ou encore de la désinstaller à cause de la quantité de renseignements personnels qu'il aurait fallu présenter. Une proportion moindre d'utilisateurs (38 %) ont arrêté la fonction de localisation de leur appareil mobile de crainte que d'autres puissent consulter ces renseignements.

La moitié des utilisateurs d'appareils mobiles estiment que les renseignements stockés dans leur appareil mobile sont à peu près aussi confidentiels que ceux stockés dans leur



ordinateur à la maison, tandis que 32 % pensent qu'ils sont moins confidentiels. Fait à noter, 13 % des répondants sont d'avis que les renseignements stockés dans leur appareil mobile sont plus confidentiels.

### **Sécurité nationale et publique**

Lorsqu'on leur demande s'ils sont à l'aise avec l'éventualité que les services policiers ou les agences de renseignement soient en mesure de demander aux sociétés de télécommunications de divulguer divers types de renseignements au sujet de leurs abonnés sans présenter de mandat, les Canadiens sont partagés. De façon générale, les résultats selon les types de renseignements ne varient pas beaucoup. Les répondants sont le plus à l'aise avec l'éventualité que les sociétés de télécommunications communiquent le nom et le numéro de téléphone (de 30 % à 31 % sont *très* à l'aise avec cette idée), ou encore l'adresse, l'adresse électronique et l'adresse IP (de 27 % à 29 %). Néanmoins, une importante proportion de Canadiens ne sont pas du tout à l'aise avec la divulgation de ces renseignements (la proportion variant entre 39 % et 44 % pour chacun des éléments).

Les répondants au sondage ont aussi été interrogés sur la mesure dans laquelle ils sont à l'aise avec l'éventualité que des services policiers, sans être tenus de présenter de mandat, puissent exiger d'organisations qu'elles divulguent les renseignements personnels qu'elles détiennent à diverses fins. Les Canadiens sont le plus à l'aise avec l'éventualité que les services policiers exigent ces renseignements pour aider à localiser des personnes vulnérables, par exemple un jeune qui a fugué ou une personne susceptible de constituer une menace pour elle-même ou pour d'autres. Au total, 63 % et 58 % des répondants respectivement se disent *très* à l'aise avec ces motifs (notes de 6 et 7 sur une échelle de 7 points). Les Canadiens sont beaucoup moins à l'aise avec la perspective que les renseignements soient divulgués pour permettre aux services policiers de réunir des preuves à l'appui d'une enquête portant sur une infraction *mineure* (24 %); par contre, 49 % des Canadiens accepteraient que les renseignements personnels soient divulgués dans le cas d'une enquête portant sur une infraction grave. Les Canadiens se disent aussi relativement réfractaires à l'idée que les services policiers cherchent à réunir de l'information au sujet des activités d'une personne sur Internet (25 % de répondants à l'aise).

### **Véhicules aériens sans pilote**

La plupart des Canadiens sont *très* à l'aise avec le recours aux véhicules aériens sans pilote pour appuyer des missions de recherche et de sauvetage (81 %), pour assurer la surveillance des frontières (66 %) et dans le contexte d'enquêtes policières (54 %). Ils ne voient toutefois pas d'un œil aussi favorable le recours à ces véhicules à des fins de surveillance plus générale de la population, entre autres pour surveiller un événement ou une manifestation (42 %) ou pour effectuer de la surveillance générale dans les espaces publics (35 %). Il convient de noter qu'au moins un répondant sur cinq (de 19 % à 24 %) n'est pas vraiment à l'aise avec le recours à ces véhicules à des fins de surveillance publique.

### **Confidentialité en génétique médicale**

Cinquante-deux pour cent des Canadiens interrogés sont très préoccupés par la possibilité que, dans l'éventualité où leur médecin leur recommanderait de se soumettre à des tests génétiques, ils aient à en communiquer les résultats à des fins non médicales. Au total, 71 % de ceux qui se disent très préoccupés (notes de 5 à 7 sur une échelle



de 7 points) affirment que leurs inquiétudes auraient une incidence sur leur volonté de se soumettre aux tests génétiques, incidence qui serait *certaine* pour plus de la moitié d'entre eux (43 % des répondants préoccupés).

### **Variations démographiques**

Les variations entre les sous-groupes démographiques sont les plus marquées—c'est-à-dire qu'elles ressortent avec constance et de façon prononcée dans le cas de beaucoup de questions—lorsque les résultats sont analysés en fonction de l'âge et du niveau de scolarité. Les Canadiens les plus jeunes, ceux âgés de 16 à 24 ans, sont proportionnellement moins nombreux à connaître les institutions fédérales responsables de la protection de la vie privée, se préoccupent moins de la protection de la vie privée et sont plus enclins à adopter des comportements qui présentent des risques accrus en matière de protection des renseignements personnels. En outre, les répondants de moins de 25 ans perçoivent plus favorablement les mesures prises par les entreprises et par le gouvernement pour protéger les renseignements personnels, connaissent moins les risques inhérents aux activités en ligne et agissent moins pour protéger leurs renseignements personnels en ligne. Plus les répondants ont un niveau de scolarité élevé, plus ils connaissent les institutions fédérales responsables de la protection de la vie privée et savent qu'il est possible de faire un suivi des activités sur Internet. Les préoccupations au sujet de la protection de la vie privée sont en effet plus fortes chez les répondants ayant un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire. De plus, les répondants ayant un diplôme d'études postsecondaires sont plus nombreux à avoir cherché de l'information au sujet de leur droit à la vie privée et à avoir pris des mesures pour limiter la communication de renseignements personnels en ligne (en arrêtant par exemple la fonction de localisation de leur appareil mobile). Bref, l'analyse des différences en fonction de l'âge et du niveau de scolarité fait ressortir une relation évidente entre les niveaux de connaissance, le niveau de préoccupation et le comportement.



## INTRODUCTION

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a retenu les services de Phoenix Strategic Perspectives Inc. pour effectuer une recherche quantitative auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée.

### Contexte et objectifs

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada souhaitait réaliser un sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée. Il s'agit d'une étude de suivi dont la version la plus récente remonte à 2011. Le sondage visait à évaluer la compréhension et la connaissance qu'ont les Canadiens de certaines questions concernant la vie privée, des lois et règlements en la matière et des institutions fédérales responsables de la protection de la vie privée. Le CPVP a ciblé quatre domaines prioritaires sur lesquels s'articulaient les questions du sondage.

1. Intégrité et protection de l'identité
2. Technologies de l'information et protection de la vie privée
3. Protection des renseignements génétiques
4. Sécurité publique et protection de la vie privée

L'objectif consistait à évaluer le niveau de connaissance, de compréhension et de préoccupation des répondants, ainsi que leurs comportements, le cas échéant, quant à chacun de ces domaines. Les résultats du sondage permettront au CPVP d'évaluer et d'améliorer les programmes et les services qu'il offre aux Canadiens et de mieux informer et sensibiliser la population.

### Méthodologie

Un sondage téléphonique à composition aléatoire a été mené auprès de 1 513 résidents canadiens âgés de 16 ans et plus. Des numéros de téléphone cellulaire étaient inclus dans le cadre d'échantillonnage. La marge d'erreur pour un échantillon de cette taille est de  $\pm 2,5\%$ , 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus importante pour les résultats ayant trait aux sous-groupes de l'ensemble de l'échantillon. Le sondage a été effectué du 25 octobre au 12 novembre 2012. La durée moyenne des entrevues était de 16,75 minutes.

### Avis aux lecteurs

- Il est fait référence aux résultats obtenus dans le cadre de sondages similaires réalisés les années précédentes. Au moment de comparer les résultats d'une année à l'autre, il faut garder à l'esprit que l'échantillon du présent sondage diffère des échantillons sondés précédemment, car des numéros de téléphone cellulaire ont été sélectionnés dans une proportion de 20 %.
- Le total des pourcentages contenus dans le rapport ne correspond pas toujours à 100 %, parce que les chiffres ont été arrondis.
- En raison de l'arrondissement, certains pourcentages donnés dans le rapport ne correspondent pas à ceux présentés dans les tableaux (fournis séparément).



- En ce qui concerne les variations entre les sous-groupes, seules les différences statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 % ou qui révèlent une tendance sont analysées dans le rapport.

Une description détaillée de la méthodologie est annexée au rapport (annexe 1), ainsi que les questionnaires en français et en anglais (annexe 2). De plus, un ensemble complet de tableaux de données est fourni séparément.



## CONNAISSANCES ET PERCEPTIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE

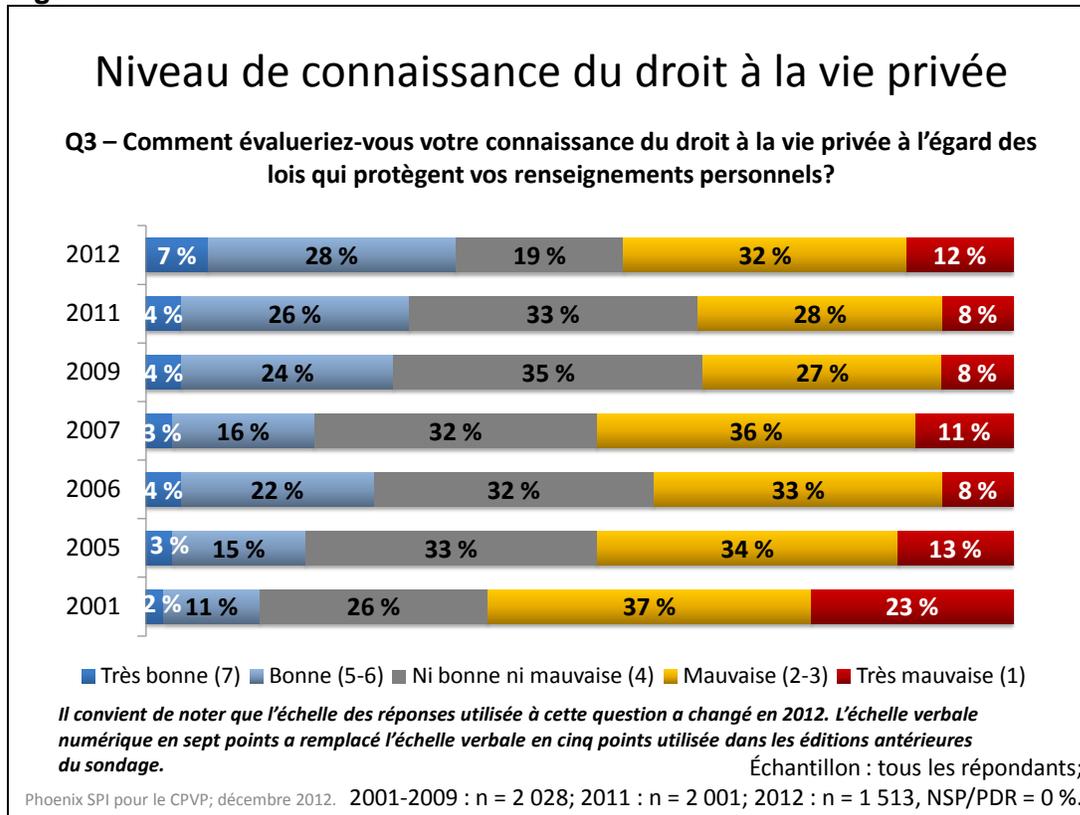
La présente section traite des connaissances qu'ont les Canadiens des lois régissant la protection de la vie privée, de leurs préoccupations à l'égard de la protection des renseignements personnels et de leurs perceptions des enjeux généraux touchant à la protection de la vie privée. Les questions de la présente section ont été posées à tous les répondants.

### Connaissances limitées des lois régissant la protection de la vie privée

Les Canadiens ont été invités à évaluer leur connaissance du droit à la vie privée garanti par les diverses lois qui protègent leurs renseignements personnels (au moyen d'une échelle de 7 points où 1 signifie « très mauvaise » et 7, « très bonne »). Plus du tiers (35 %) estime en avoir une assez bonne connaissance (notes de 5 à 7), mais une nette majorité (63 %) de répondants ont attribué une note faible ou moyenne à leur niveau de connaissance.

Comparativement aux années précédentes, les Canadiens sont plus nombreux à affirmer avoir une bonne compréhension du droit à la vie privée, soit 35 % par rapport à 28 % en 2009 et 30 % en 2011 (et des taux encore plus faibles antérieurement).

**Figure 1**



Selon les résultats, le niveau de connaissance du droit à la vie privée (notes de 5 à 7) augmente d'est en ouest (de 31 % dans les provinces de l'Atlantique à 40 % en Colombie-Britannique), et qu'il est plus élevé parmi les répondants ayant suivi un

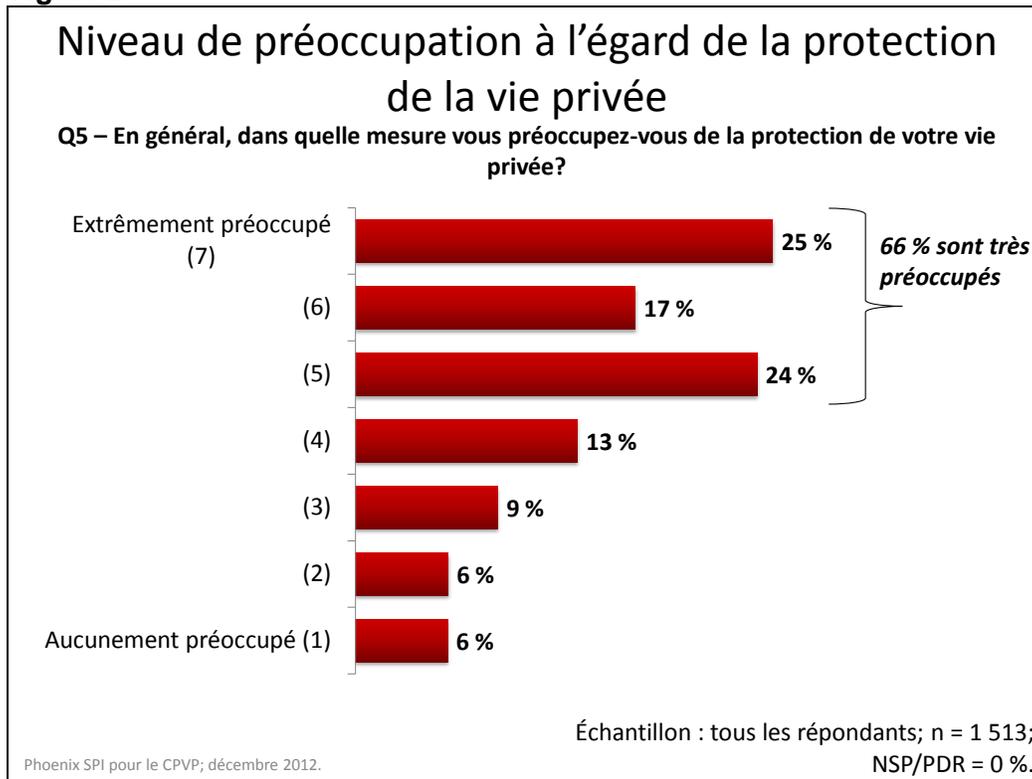


apprentissage enregistré ou ayant un diplôme ou un certificat d'une école de métiers (41 % comparativement à 35 % des répondants ayant seulement un diplôme d'études secondaires et à 32-33 % des répondants ayant un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire).

### La protection de la vie privée préoccupe fortement les Canadiens

Les deux tiers des Canadiens sont relativement préoccupés par la protection de leur vie privée. Les répondants ont été invités à évaluer sur une échelle de 7 points la mesure dans laquelle cet aspect les préoccupait. Selon les résultats, 66 % des répondants sont préoccupés et le quart des répondants sont *extrêmement* préoccupés par la protection de leur vie privée.

Figure 2



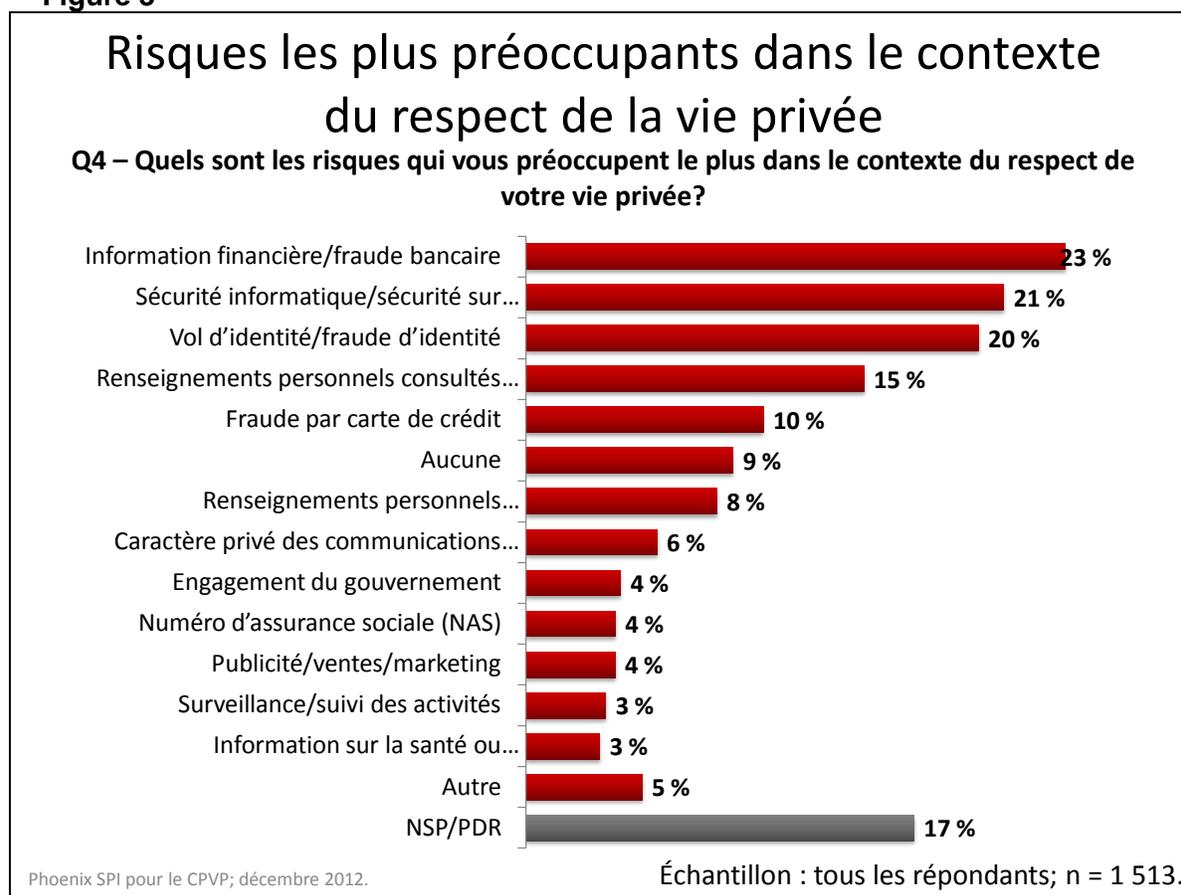
Les femmes (45 %), les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (46 %) et les titulaires d'un diplôme universitaire (44 %) manifestent les préoccupations les plus vives à l'égard de la protection de la vie privée (notes de 6 et 7). Les Ontariens (48 %) sont plus fortement préoccupés par la question que les Québécois (39 %) et les Britanno-Colombiens (35 %). Par ailleurs, la proportion de répondants préoccupés augmente en fonction de l'âge (27 % pour les répondants de moins de 25 ans comparativement à 46 % pour les répondants de 55 ans et plus).

## Les principales préoccupations en matière de protection de la vie privée concernent les finances, la sécurité sur Internet et le vol d'identité

Dans une question ouverte, les Canadiens ont été invités à nommer les risques qui les préoccupaient le plus dans le contexte du respect de leur vie privée (réponses multiples acceptées). Les risques liés à l'information financière et à la fraude bancaire arrivent en tête, ayant été mentionnés par près du quart des répondants (23 %), et la fraude par carte de crédit préoccupe en outre 10 % des répondants. Viennent ensuite les risques concernant la sécurité informatique et la sécurité sur Internet (21 %) et le vol d'identité (20 %), mentionnés par le cinquième des répondants.

Les autres réponses visent un éventail d'enjeux relativement précis portant sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels.

**Figure 3**



Au chapitre des risques relatifs à la protection des renseignements personnels, les Québécois sont moins fortement préoccupés par la fraude bancaire et d'autres types de manquements sur le plan financier (14 % comparativement à 19 % des Britannico-Colombiens et à 26 % à 29 % des autres Canadiens). Ils sont le plus grandement préoccupés par le vol d'identité et les fraudes connexes (24 % par rapport à 14 % des Canadiens des provinces de l'Atlantique et à 18 % à 20 % des autres Canadiens). La probabilité d'être préoccupé par la fraude ou les manquements sur le plan financier augmente avec l'âge, allant de 14 % chez les répondants de moins de 25 ans à 27 % chez ceux de 55 ans et plus. Le risque du vol d'identité inquiète les répondants âgés

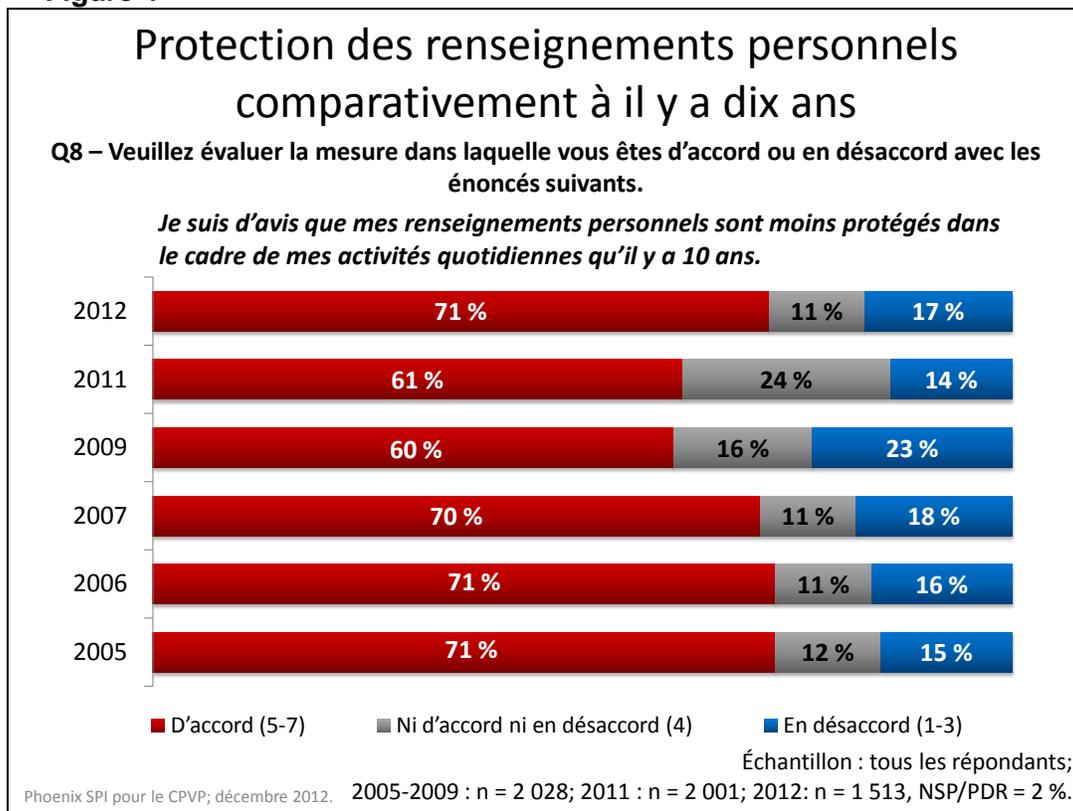


de 25 à 54 ans plus que ceux de tous les autres groupes d'âge et préoccupe les titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme universitaire (23 % dans les deux cas) davantage que les répondants d'un niveau de scolarité inférieur (de 13 % à 17 %), et les femmes (23 %) davantage que les hommes (16 %).

### De plus en plus de Canadiens ont l'impression que les renseignements personnels sont moins protégés

Sept Canadiens sur dix estiment que leurs renseignements personnels sont moins protégés dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'il y a 10 ans, soit 10 % de plus qu'en 2011.

Figure 4



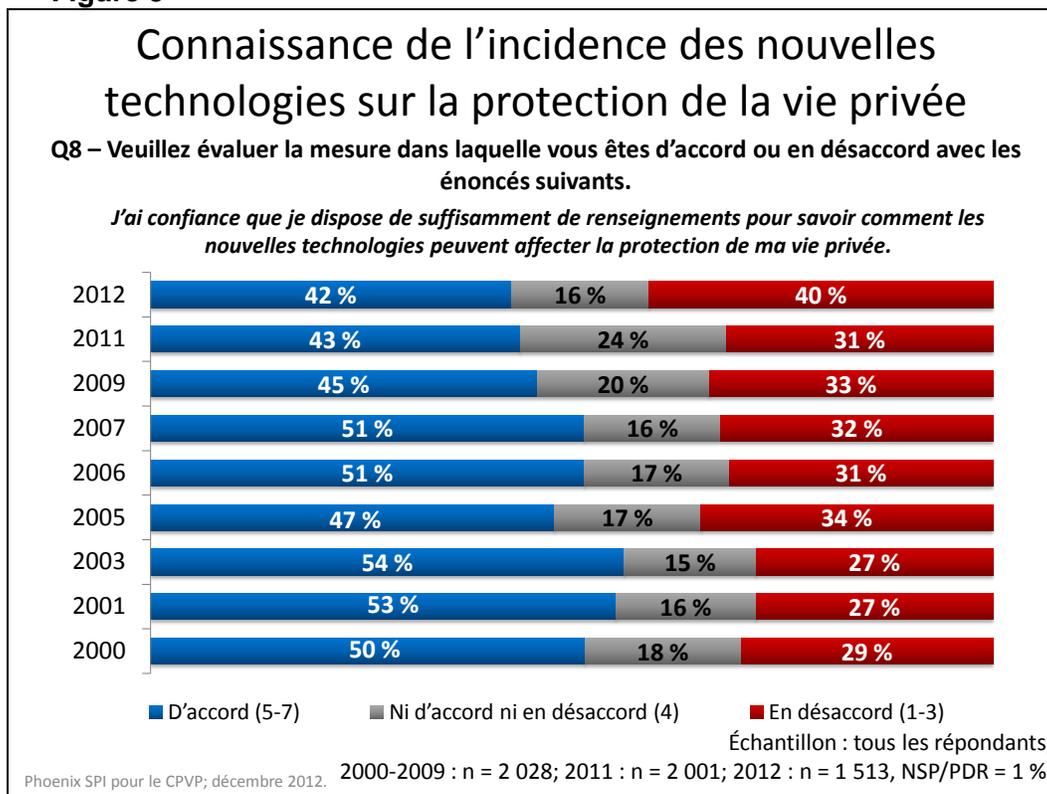
La probabilité d'être fortement d'accord avec cet énoncé (notes de 6 et 7) augmente en fonction de l'âge (de 35 % des répondants de 16 à 24 ans à 51 % de ceux de 55 ans et plus), du niveau de connaissance du droit à la vie privée (de 43 % à 59 %) et du niveau de préoccupation à l'égard de la protection de la vie privée (de 28 % à 62 %). Par ailleurs, les allophones<sup>1</sup> (71 %), les personnes ayant un diplôme d'études collégiales et celles ayant seulement un diplôme d'études secondaires (55 % et 52 % respectivement par rapport à 39 % des titulaires d'un diplôme universitaire), ainsi que les femmes (50 % comparativement à 43 % des hommes) sont plus nombreux à croire fortement à l'importance croissante de la protection de la vie privée.

<sup>1</sup>Le terme « allophones » désigne les répondants qui parlent une autre langue que le français et l'anglais le plus souvent à la maison.

## La majorité des Canadiens estiment qu'ils ne disposent pas d'assez d'information concernant l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée

La majorité des Canadiens (56 %) ne pensent pas disposer de suffisamment de renseignements pour savoir comment les nouvelles technologies peuvent affecter la protection de leur vie privée. Il s'agit du manque de confiance à cet égard le plus fortement exprimé depuis le début du suivi en 2000.

**Figure 5**

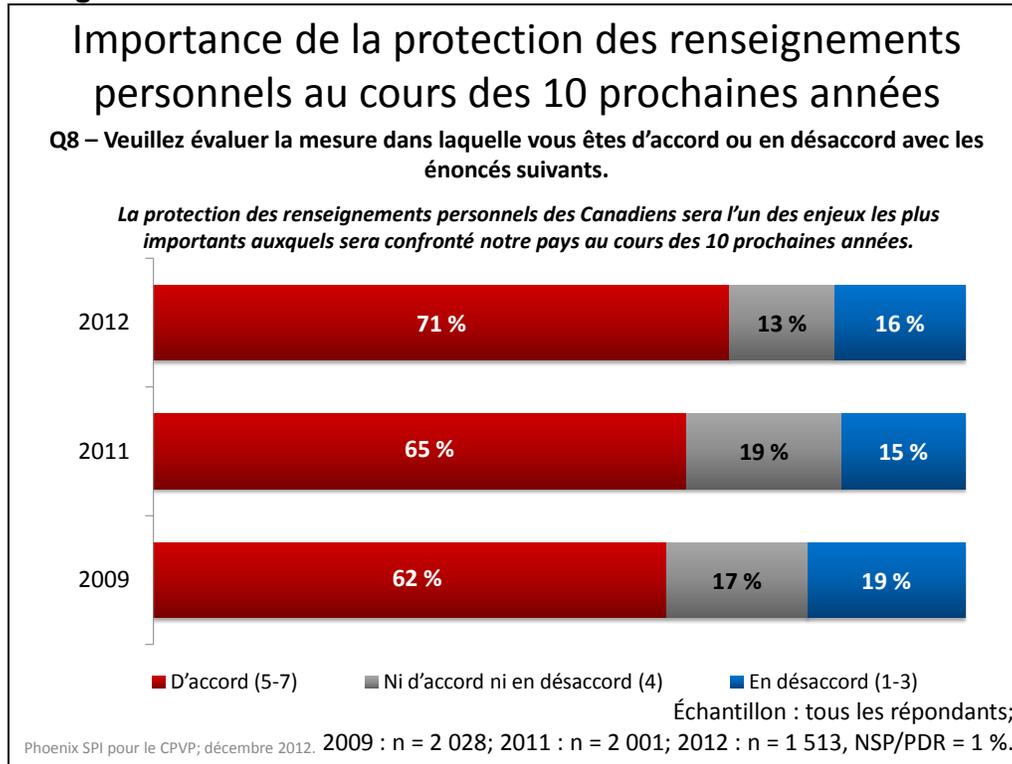


Les Canadiens de 16 à 24 ans (31 %) et les allophones (32 %) sont proportionnellement plus nombreux que ceux âgés de 55 ans et plus (21 %), que les francophones (21 %) et que les hommes (28 %) à être fortement d'accord avec l'énoncé (notes de 6 et 7). La probabilité d'être fortement de cet avis est proportionnelle au niveau de connaissance du droit à la vie privée : l'énoncé emporte l'adhésion de 14 % des répondants estimant leur connaissance mauvaise et celle de 49 % des répondants l'estimant très bonne.

## De plus en plus de Canadiens sont d'avis que la protection de la vie privée constituera un enjeu d'une importance croissante à l'avenir

Sept Canadiens sur dix (71 %) pensent que la protection des renseignements personnels des Canadiens sera l'un des enjeux les plus importants auxquels sera confronté notre pays au cours des dix prochaines années. La proportion de Canadiens d'accord avec cet énoncé est en hausse constante depuis 2009 (62 %).

Figure 6

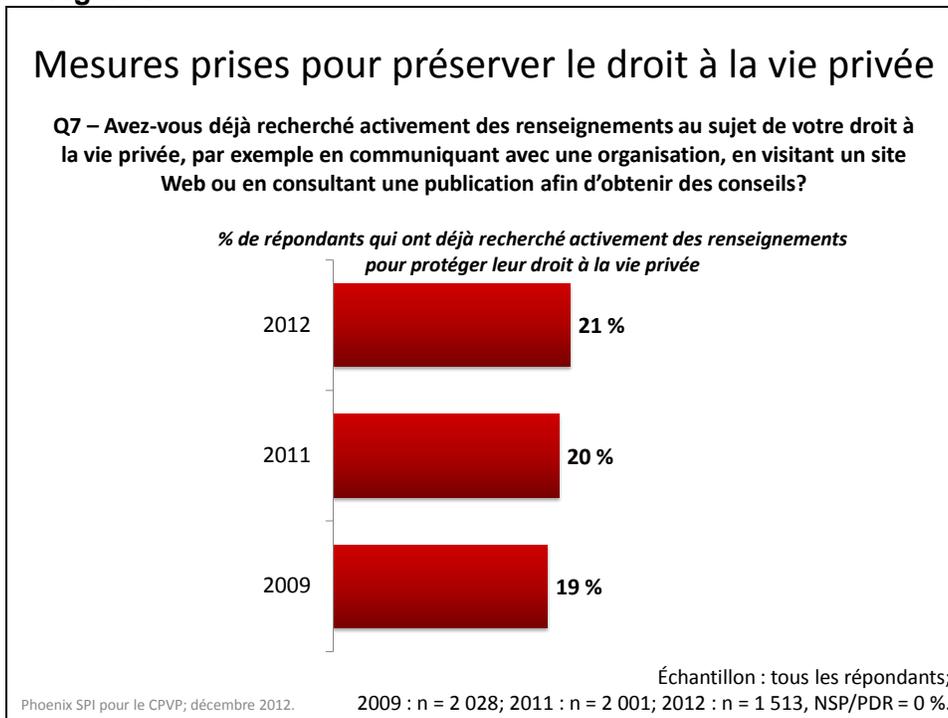


Les répondants âgés de 16 à 24 ans (31 %), les allophones (32 %) et les hommes (28 %) sont proportionnellement plus nombreux à être fortement d'accord avec l'énoncé (notes de 6 et 7) que les répondants âgés de 55 ans et plus (21 %) et les francophones (21 %). La proportion de répondants de cet avis s'accroît en fonction du niveau de connaissance du droit à la vie privée (de 14 % des répondants jugeant avoir une mauvaise connaissance à 49 % des répondants estimant en avoir une très bonne).

## La plupart des Canadiens n'ont jamais recherché de renseignements au sujet du droit à la vie privée

Comme dans les années précédentes, seulement un Canadien sur cinq environ a déjà recherché activement des renseignements au sujet du droit à la vie privée.

**Figure 7**

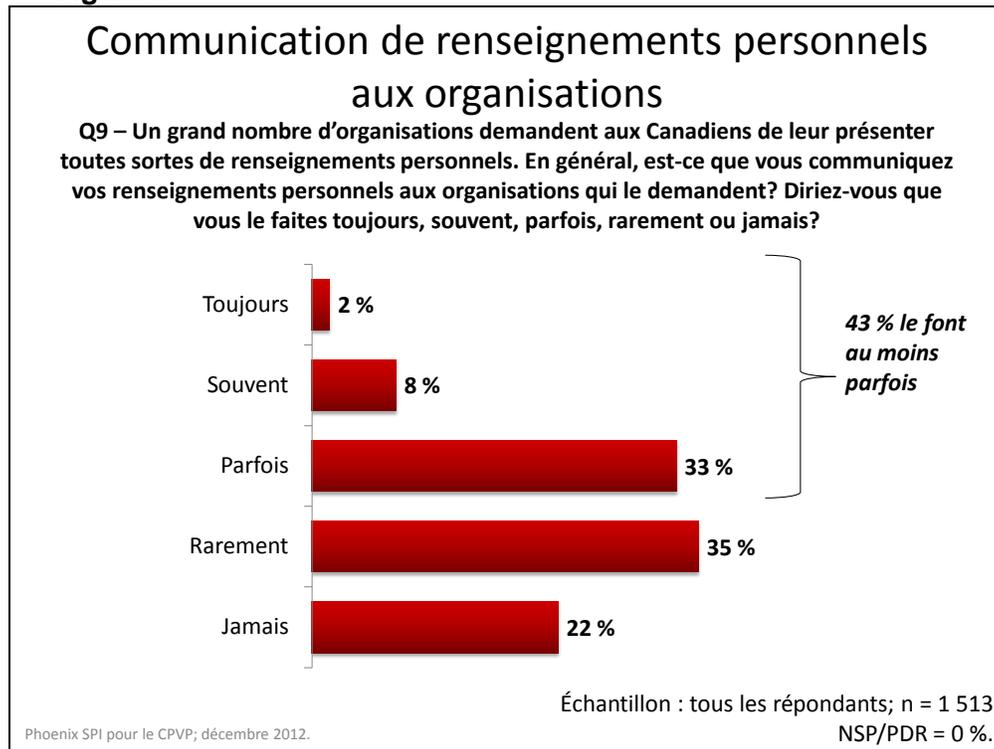


Indépendamment du niveau de préoccupation, les Canadiens âgés de 55 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux à ne pas avoir recherché activement des renseignements sur leur droit à la vie privée (84 %). La proportion de Canadiens ayant déjà recherché de tels renseignements augmente généralement d'est en ouest. Les allophones sont proportionnellement plus nombreux à l'avoir déjà fait (28 % par rapport à 14 % des francophones et à 22 % des anglophones), tout comme les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (22 %) ou d'un diplôme universitaire (29 %). Les Canadiens qui affirment ne pas connaître leur droit à la vie privée et que la protection de leur vie privée préoccupe peu ou ne préoccupe pas du tout sont plus susceptibles de ne pas avoir recherché ce type de renseignements.

## Les Canadiens sont réticents à communiquer leurs renseignements personnels à des organisations

La plupart des Canadiens (57 %) affirment qu'ils ne communiquent jamais (22 %) leurs renseignements personnels à des organisations qui le leur demandent, ou qu'ils le font rarement (35 %). Le tiers des Canadiens déclare le faire parfois, tandis que seulement 10 % le font plus souvent.

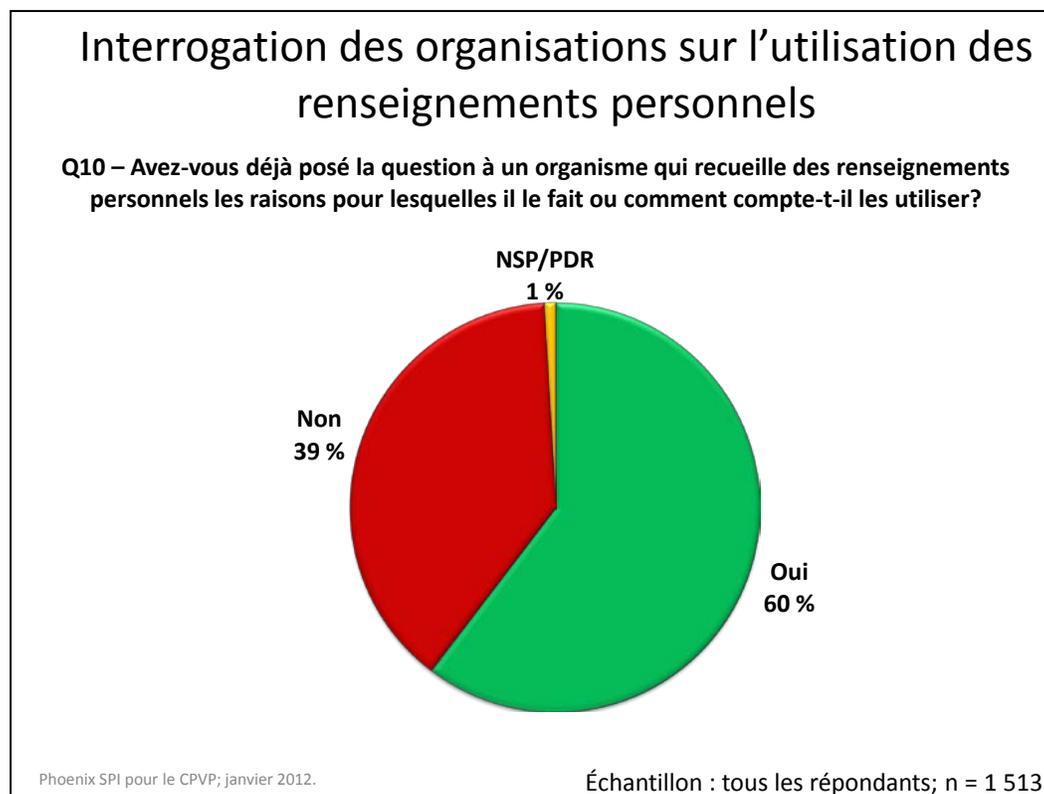
Figure 8



En général, la proportion de répondants qui communiquent *rarement* leurs renseignements personnels ou qui ne les communiquent *jamais* s'accroît en fonction de l'âge, et elle est plus élevée chez les Canadiens des provinces de l'Atlantique (65 %) et plus faible chez les titulaires d'un diplôme universitaire (51 %) et chez les allophones (41 %). Les répondants les plus susceptibles de ne *jamais* communiquer leurs renseignements personnels sont ceux qui connaissent le moins leur droit à la vie privée et ceux qui le connaissent le mieux ainsi que ceux qui sont le moins préoccupés par la protection de leur vie privée et ceux qui le sont le plus.

La plupart des Canadiens (60 %) ont déjà demandé à une organisation qui voulait recueillir des renseignements personnels quelle était la raison de cette demande ou quelle utilisation elle comptait faire des renseignements.

**Figure 9**



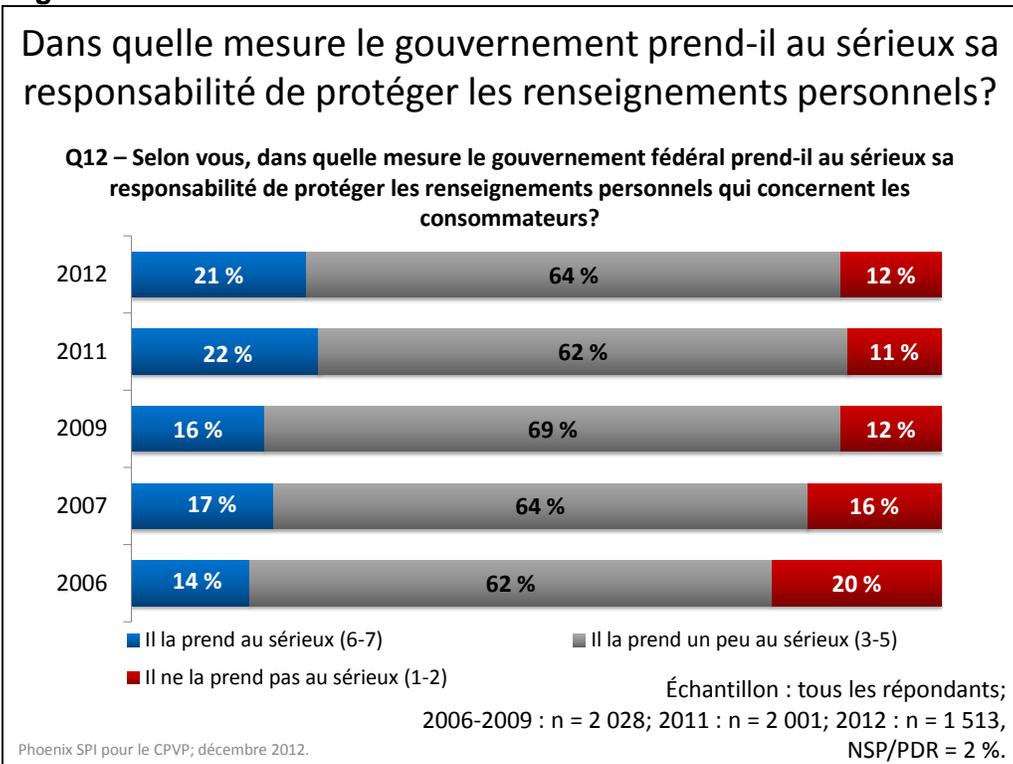
Les Québécois (51 %), les jeunes (49 %), les Canadiens âgés de 55 ans et plus (48 %) et les hommes (44 %) sont proportionnellement plus nombreux à affirmer n'avoir jamais demandé à une organisation quelle utilisation elle ferait de leurs renseignements personnels. En revanche, les anglophones (67 %) et les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (64 %) ou d'un diplôme universitaire (68 %) sont plus nombreux à l'avoir fait. Le taux de répondants qui se sont informés sur l'utilisation de leurs renseignements personnels augmente en fonction du niveau de préoccupation à l'égard de la protection de la vie privée (36 % pour les répondants les moins préoccupés et 67 % pour les répondants les plus préoccupés).

## Les opinions des Canadiens sur les efforts déployés par le gouvernement et par les entreprises pour protéger les renseignements personnels sont partagées

Dans l'ensemble, les opinions des Canadiens sont partagées lorsqu'il s'agit d'évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral et les entreprises prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels. Sur une échelle de 7 points (où 1 signifie « il ne la prend pas au sérieux » et 7, « il la prend très au sérieux »), 64 % des répondants accordent une note moyenne au gouvernement (notes de 3 à 5). Seulement 21 % des répondants estiment que le gouvernement fédéral prend *très* au sérieux ses responsabilités en matière de protection des renseignements personnels.

Ces résultats diffèrent peu de ceux de la dernière édition du sondage. Néanmoins, depuis 2006, les répondants sont de plus en plus nombreux à avoir une opinion favorable à ce chapitre.

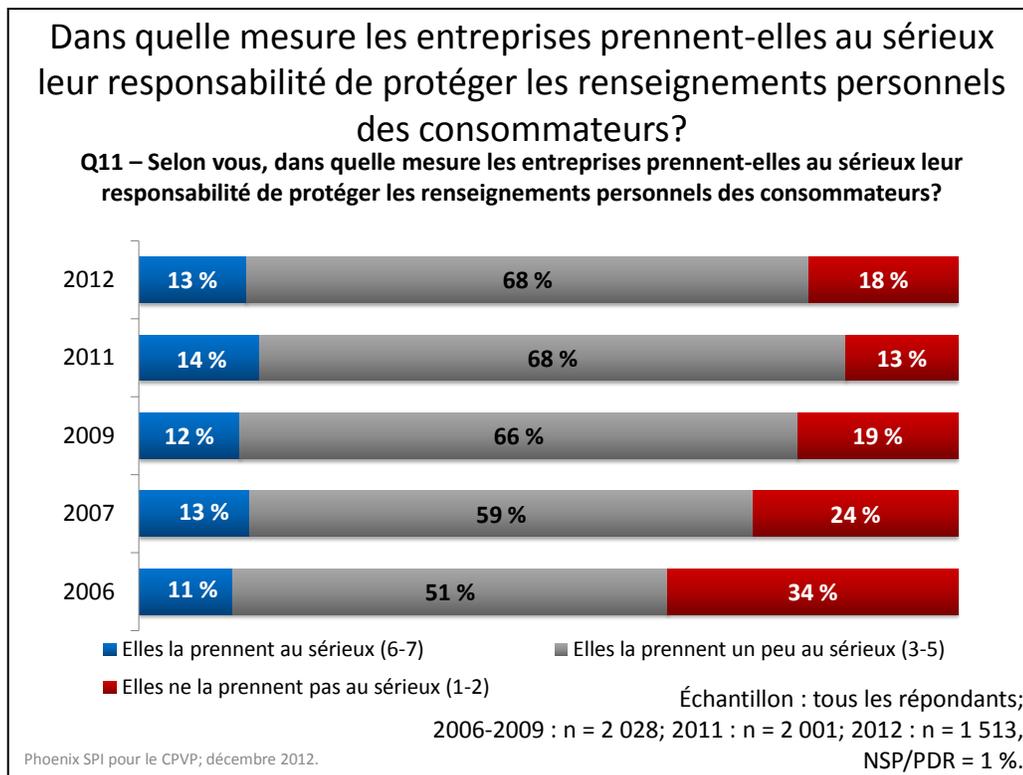
**Figure 10**





Les Canadiens ont une perception similaire, quoique moins favorable, du sérieux avec lequel les entreprises protègent les renseignements personnels des consommateurs. Cela dit, la proportion de Canadiens qui pensent que les entreprises ne prennent pas au sérieux leur responsabilité à cet égard ne cesse de décroître au fil du temps (34 % en 2006 comparativement à 18 % en 2012).

**Figure 11**



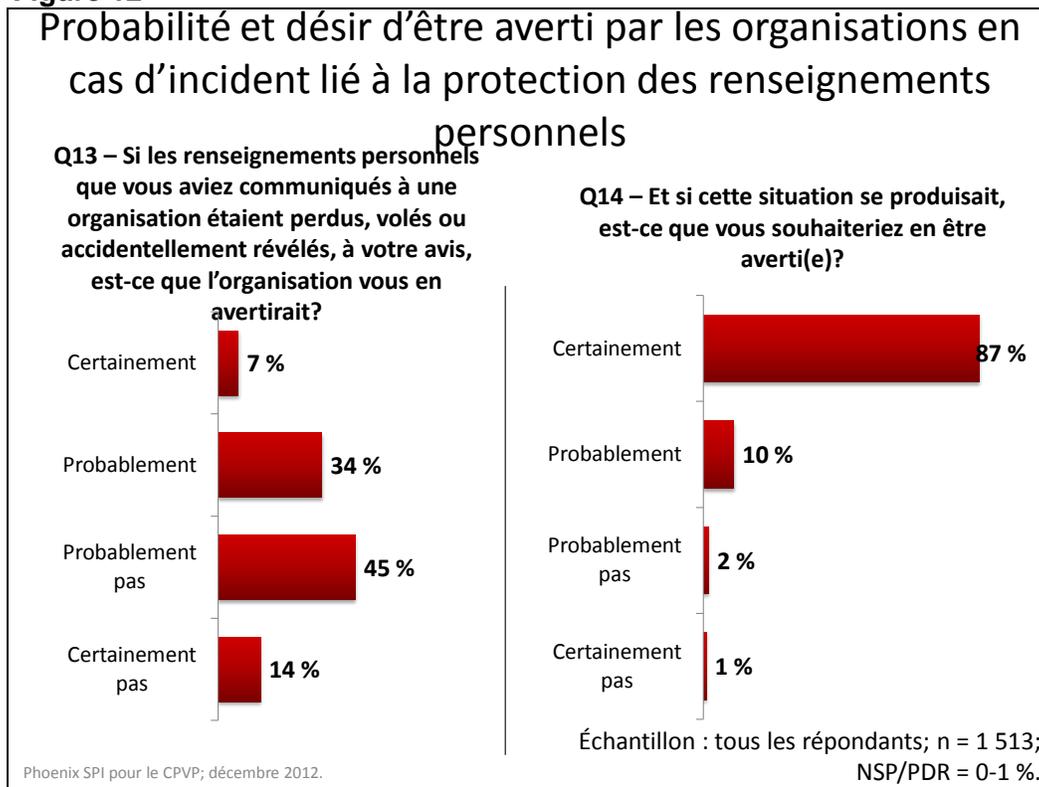
Étant donné que les répondants de 16 à 24 ans sont proportionnellement plus nombreux à communiquer leurs renseignements personnels aux organisations et moins portés à s'informer de l'utilisation qui en sera faite, il n'est pas étonnant que les jeunes soient les plus enclins à penser que les entreprises et le gouvernement fédéral prennent très au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels. En effet, 25 % d'entre eux le pensent à propos des entreprises (contre de 10 % à 14 % des Canadiens plus âgés) et 32 % à propos du gouvernement fédéral (contre de 16 % à 23 %). Le taux de répondants estimant que les entreprises et le gouvernement fédéral prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels s'accroît en fonction du niveau de connaissance du droit à la vie privée.

## Les Canadiens ne sont pas certains que les organisations les avertiraient en cas d'incident lié à la protection des renseignements personnels, mais ils souhaiteraient fortement qu'elles le fassent

Les Canadiens ne sont pas certains qu'ils seraient avertis si les renseignements personnels qu'ils ont communiqués à une organisation étaient perdus, volés ou accidentellement révélés. Si une majorité d'entre eux (59 %) croient que l'organisation ne les avertirait probablement pas, 41 % estiment qu'elle le ferait probablement.

Abstraction faite de l'incertitude à cet égard, pratiquement tous les Canadiens (97 %) affirment qu'ils voudraient être avertis si la confidentialité des renseignements personnels qu'ils ont communiqués à une organisation était mise en péril.

**Figure 12**



Les répondants les moins enclins à penser que l'organisation les avertirait sont les Québécois (34 %) et ceux ayant un suivi un apprentissage ou possédant un certificat d'une école de métiers (30 %). En revanche, plus les répondants connaissent leur droit à la vie privée, plus ils sont portés à penser qu'ils seraient avertis (de 36 % des répondants ayant une très mauvaise connaissance à 46 % de ceux ayant une très bonne connaissance de leur droit). Les répondants qui se préoccupent le moins de la protection de la vie privée sont également plus portés à penser qu'ils seraient avertis en cas d'incident lié à la protection des renseignements personnels (48 % comparativement à une proportion de 38 à 41 % des Canadiens plus préoccupés par la protection de la vie privée).

Quant au désir d'être averti en cas de problème, les allophones sont ceux qui *souhaitent* le moins l'être (88 % des allophones par rapport à 97 et 99 % des répondants parlant



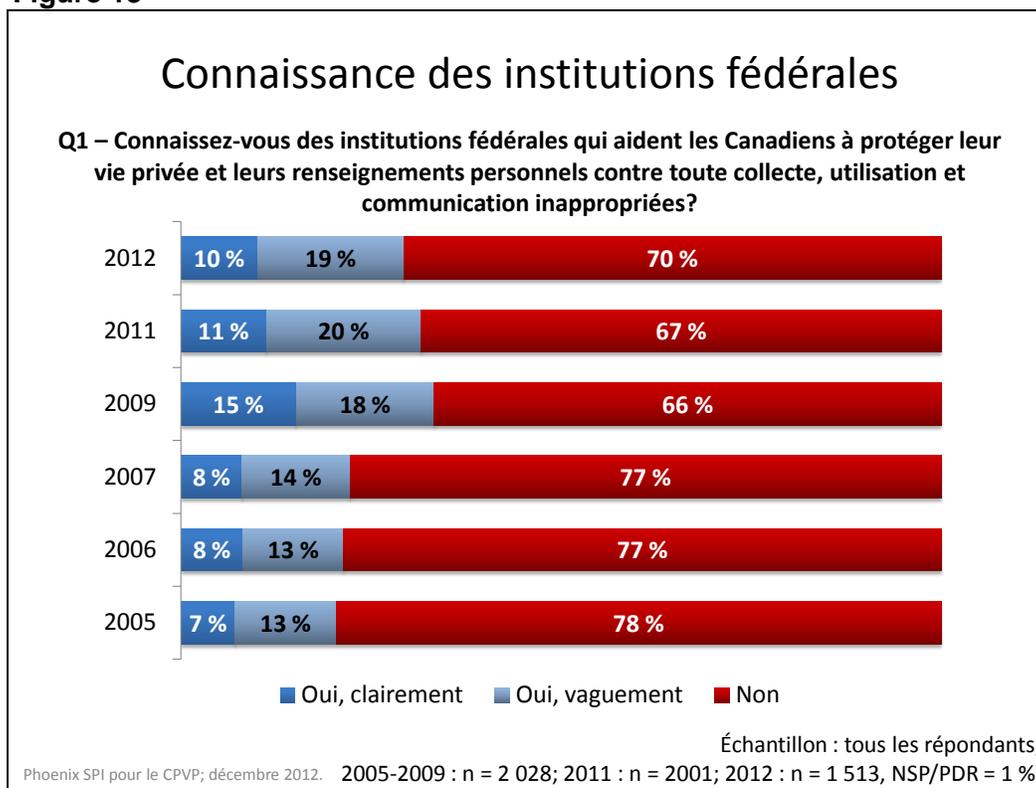
l'anglais ou le français le plus souvent à la maison). C'est aussi le cas des répondants qui affirment être bien au fait de leur droit à la vie privée (96 % d'entre eux souhaiteraient être avertis comparativement à 99 % des répondants ayant une très mauvaise connaissance de leur droit). Les Canadiens les plus préoccupés par la protection de la vie privée sont les plus nombreux à souhaiter être avertis en cas d'incident lié à la protection des renseignements personnels (98 % comparativement à 93 % des répondants moins préoccupés).

### Les Canadiens connaissent relativement peu les institutions fédérales chargées de protéger la vie privée

Sept Canadiens sur dix ne connaissent aucune institution fédérale qui les aide à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute collecte, utilisation et communication inappropriées.

Ces résultats sont semblables à ceux enregistrés ces dernières années. Cependant, de façon générale, on observe une hausse de la proportion de Canadiens qui connaissent l'existence de ces institutions depuis 2005.

**Figure 13**



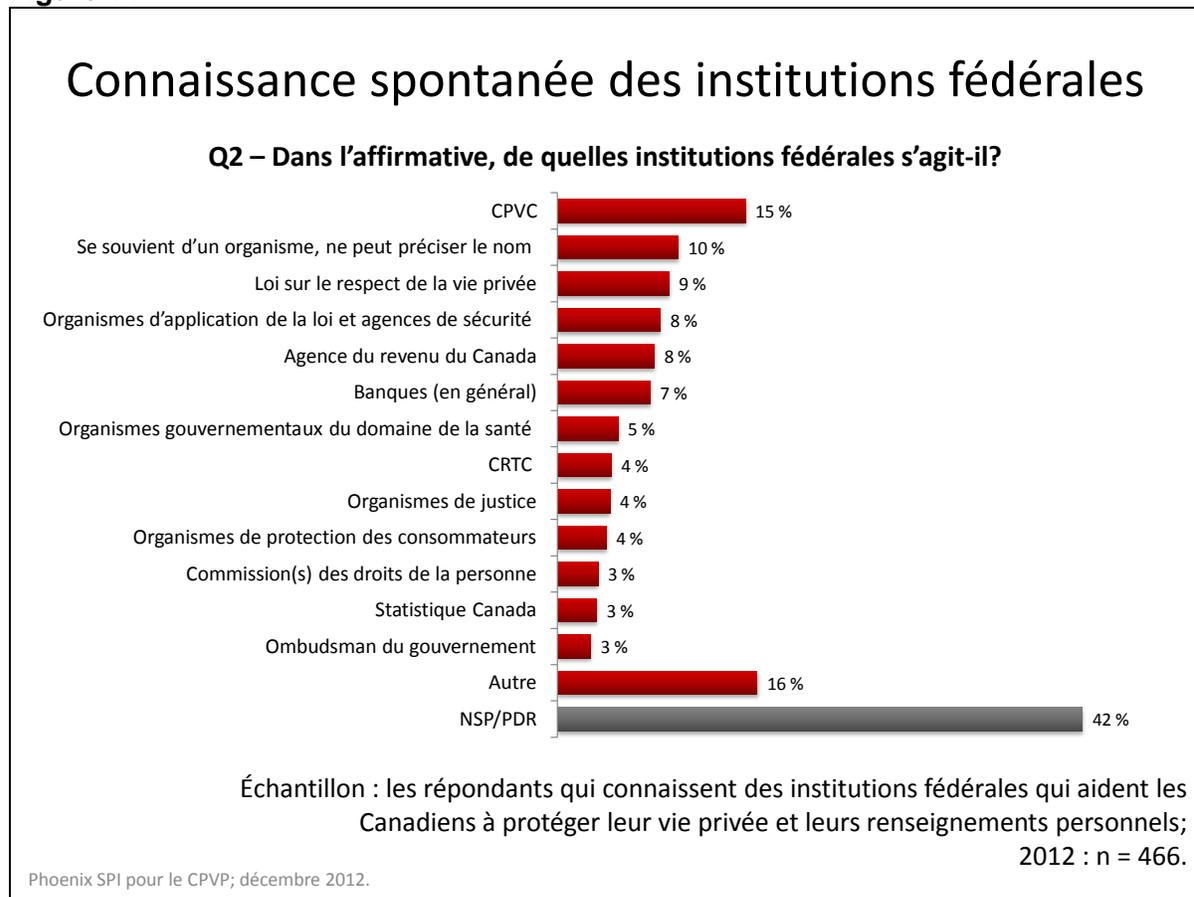


Les répondants qui sont proportionnellement les plus nombreux à ne connaître aucune institution fédérale aidant à protéger la vie privée sont ceux âgés de 16 à 24 ans (85 %), les Québécois (76 %) et les résidents des provinces de l'Atlantique (75 %). Plus le niveau de scolarité des répondants est élevé, plus fortes sont les probabilités qu'ils connaissent une ou plusieurs institutions fédérales (de 20 % des répondants ayant seulement un diplôme d'études secondaires à 40 % des titulaires d'un diplôme universitaire).

Sans surprise, les Canadiens qui affirment n'avoir aucune connaissance de leur droit à la vie privée et n'être pas préoccupés par la protection de leur vie privée sont proportionnellement plus nombreux à ne connaître aucune institution fédérale.

Les Canadiens qui ont affirmé connaître une ou plusieurs institutions fédérales aidant à protéger la vie privée ont été invités à en donner le nom. Le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) est l'institution fédérale la plus souvent nommée (15 %). Par ailleurs, 10 % des répondants ont mentionné « un organisme » sans pouvoir en préciser le nom. Au total, 42 % des répondants n'ont pu nommer aucune institution.

Figure 14



En 2012, la proportion de répondants connaissant l'existence du CPVP a légèrement décliné, ce qui s'inscrit dans une tendance générale amorcée en 2005. Environ le quart des Canadiens avait nommé cette institution en 2005 et en 2006.

## RENSEIGNEMENTS ACCESSIBLES EN LIGNE

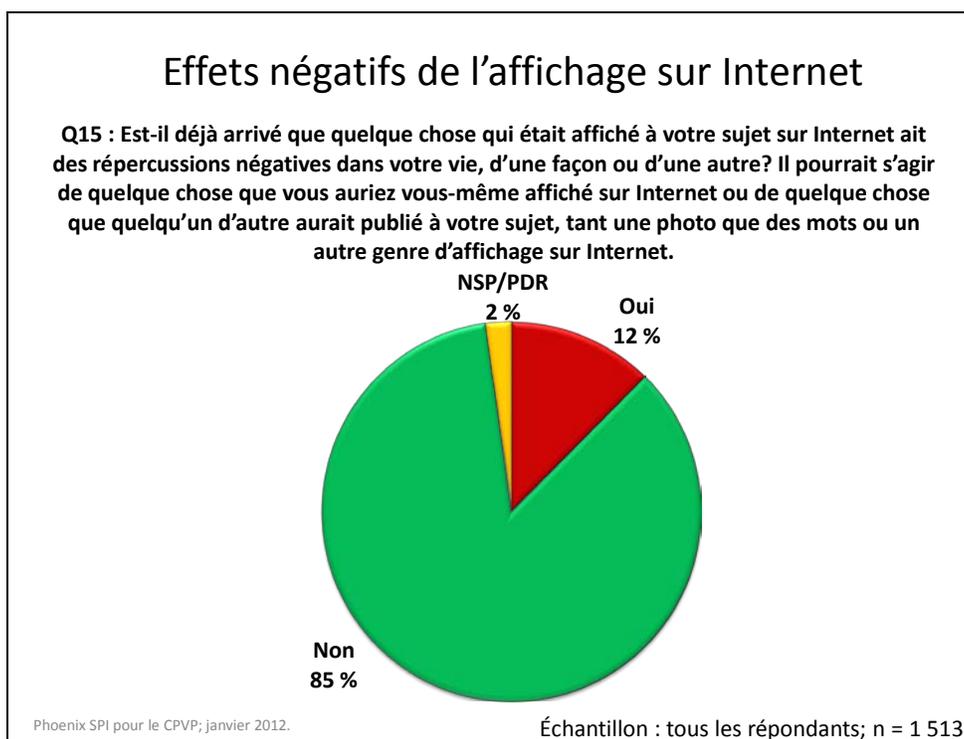
La présente section porte sur le niveau de préoccupation des Canadiens à l'égard des renseignements qu'ils affichent sur Internet et de l'utilisation qui peut en être faite. Les questions de cette section (sauf la première ci-dessous) n'ont été posées qu'aux personnes qui utilisent Internet (n = 1 271).

### L'affichage en ligne a eu des répercussions négatives sur la vie de plus d'un Canadien sur dix

Au total, 12 % des Canadiens affirment qu'une information à leur sujet affichée sur Internet a eu des répercussions négatives sur leur vie d'une façon ou d'une autre. En revanche, 85 % n'ont jamais subi de telles répercussions.

La proportion de personnes ayant subi les effets négatifs de l'affichage en ligne diminue avec l'âge : 26 % des personnes âgées de 16 à 24 ans, comparativement à 4 % des personnes de 55 ans et plus.

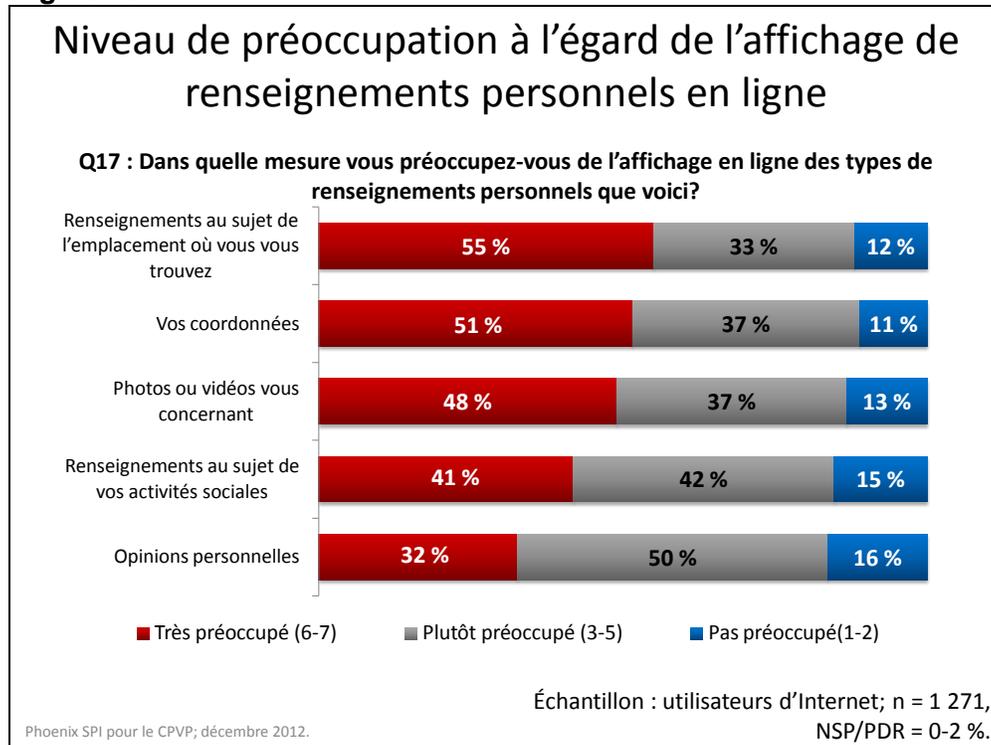
Figure 15



## Les Canadiens sont le plus préoccupés par l’affichage en ligne de leurs coordonnées et de l’emplacement où ils se trouvent et le moins préoccupés par l’affichage en ligne de leurs opinions

Les utilisateurs d’Internet ne témoignent pas tous du même niveau de préoccupation à l’égard de l’affichage en ligne de divers types de renseignements. La plupart sont *très* préoccupés par l’affichage sur Internet de l’emplacement où ils se trouvent et de leurs coordonnées (p. ex. nom, numéro de téléphone, adresse, adresse électronique). L’affichage en ligne des opinions personnelles au sujet de personnes, d’enjeux ou de choses est l’aspect qui préoccupe le moins les Canadiens.

**Figure 16**

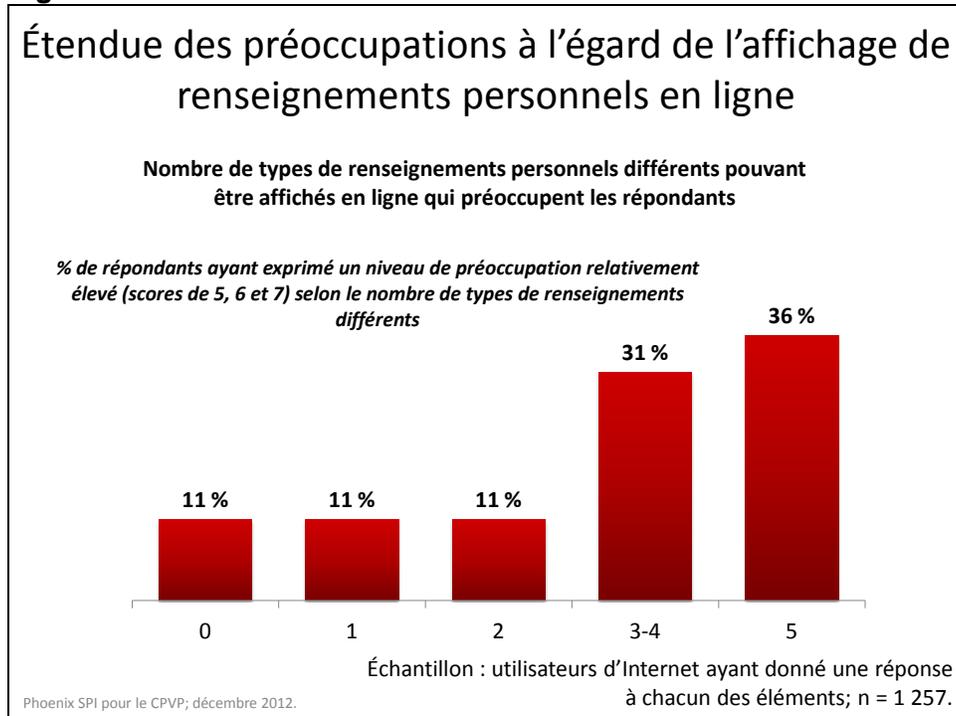


Les femmes, les personnes bien au fait de leur droit à la vie privée et les personnes très préoccupées par la protection de leur vie privée sont proportionnellement plus nombreuses à être fortement préoccupées (notes de 6 et 7) par l’affichage en ligne de tous les types de renseignements personnels. De plus, à quelques exceptions près, le niveau de préoccupation tend à augmenter avec l’âge. D’autres différences de perceptions ont été relevées entre les sous-groupes, mais elles ne témoignent pas d’une tendance générale.



Les deux tiers des Canadiens (67 %) sont préoccupés par l'affichage en ligne d'au moins trois types de renseignements personnels (parmi ceux mentionnés dans le graphique précédent) et 36 % sont préoccupés par l'affichage sur Internet des cinq types de renseignements.

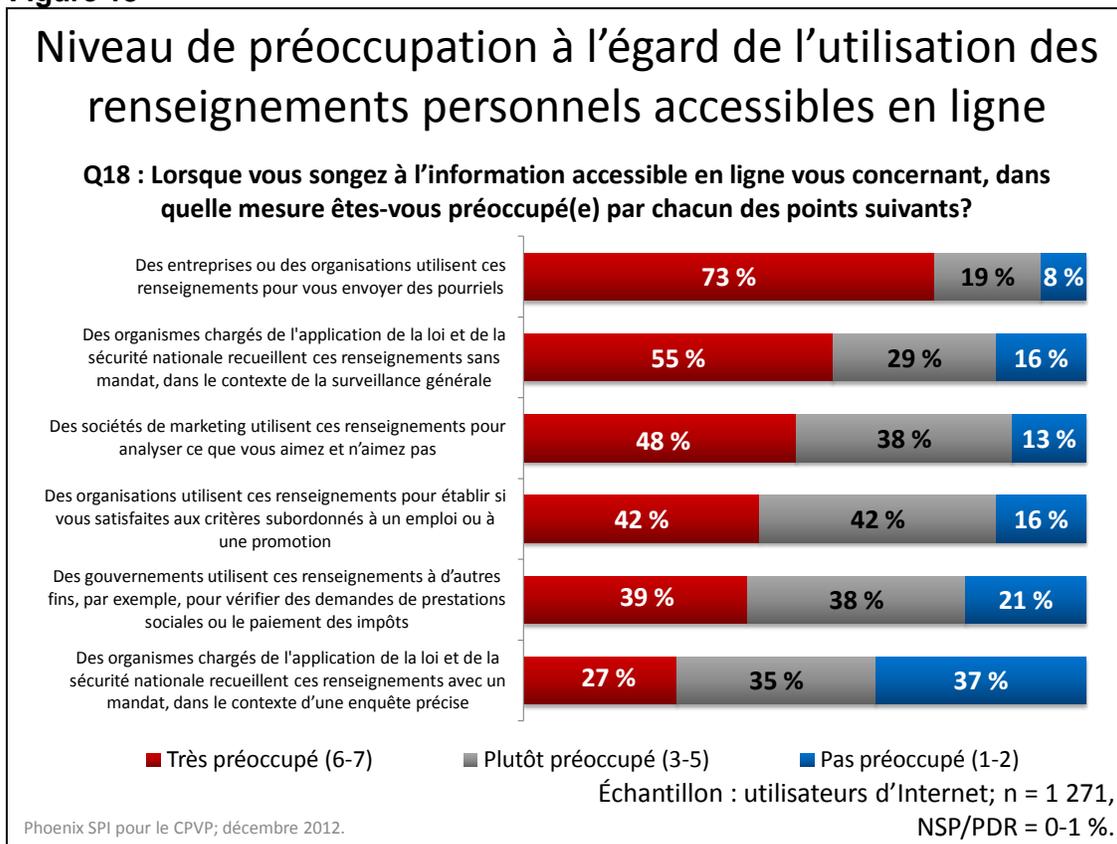
**Figure 17**



## Le niveau de préoccupation varie selon l'utilisation qui est faite des renseignements personnels affichés en ligne

Les internautes sont au moins modérément préoccupés par les différentes utilisations possibles de leurs renseignements personnels affichés sur Internet. L'utilisation de cette information par les entreprises pour l'envoi de pourriels suscite le plus d'inquiétudes : 73 % des utilisateurs d'Internet sont fortement préoccupés par la question. La collecte de renseignements par les organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale avec un mandat dans le cadre d'une enquête précise préoccupe le moins les Canadiens (27 % des répondants se disent très préoccupés par la situation). Toutefois, la collecte de renseignements personnels par ces mêmes organismes sans mandat dans le contexte de la surveillance générale inquiète beaucoup plus les Canadiens (55 % des répondants affirment être très préoccupés par la question).

**Figure 18**



Le niveau de préoccupation augmente généralement avec l'âge et est plus élevé chez les personnes qui affirment beaucoup se soucier de la protection de leur vie privée. D'autres différences de perceptions ont été relevées entre les sous-groupes, mais elles ne témoignent pas d'une tendance générale.

Si on examine les résultats sous un autre angle, la plupart des Canadiens sont fortement préoccupés (notes de 5, 6 et 7 sur une échelle de 7 points où 1 signifie « aucunement préoccupé » et 7, « extrêmement préoccupé ») par bon nombre des utilisations possibles de leurs renseignements personnels : 73 % sont fortement préoccupés par au moins trois utilisations mentionnées dans le graphique précédent. En revanche, seulement 5 %



des Canadiens considèrent qu'aucune des utilisations éventuelles n'est source de préoccupation.

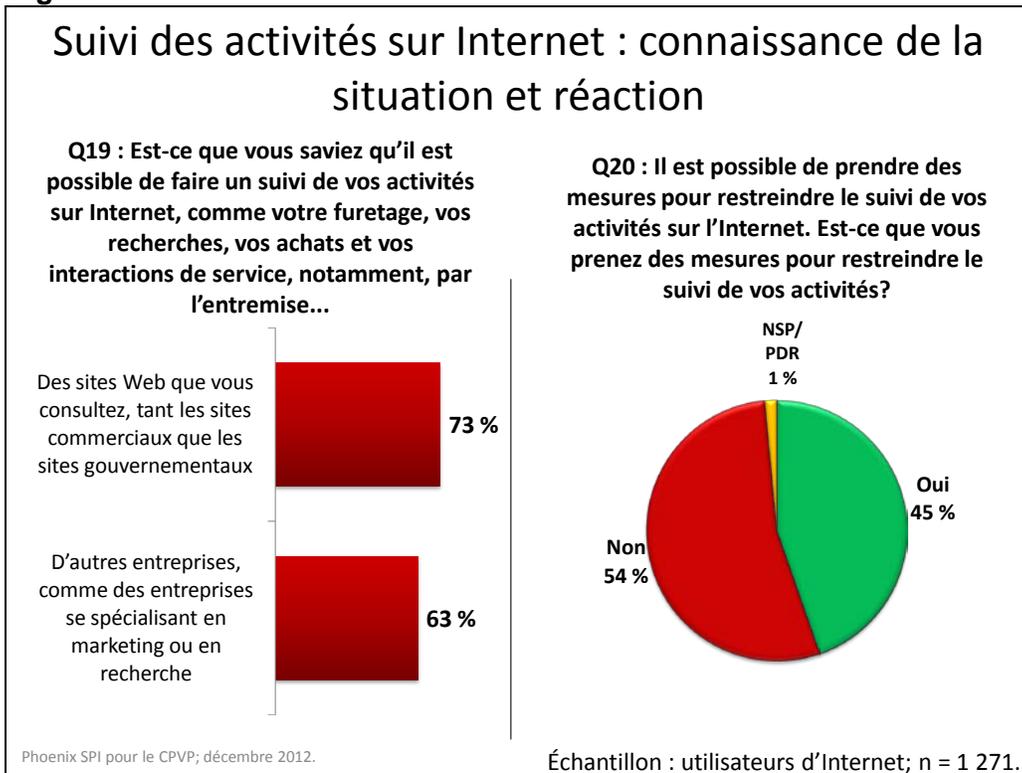
## SUIVI DES HABITUDES ET PUBLICITÉ FONDÉE SUR LE COMPORTEMENT

La présente section porte sur les questions liées à la publicité fondée sur le comportement et au suivi des activités sur Internet. Les questions de cette section n'ont été posées qu'aux personnes qui utilisent Internet (n = 1 271, 84 % des répondants).

### Les Canadiens savent que leurs activités sur Internet peuvent faire l'objet d'un suivi, mais ils sont généralement peu nombreux à prendre des mesures pour restreindre le suivi

La plupart des Canadiens savent que leurs activités sur Internet, comme le furetage, les recherches, les achats et les interactions de service, peuvent faire l'objet d'un suivi par l'entremise des sites Web qu'ils consultent, tant les sites commerciaux que les sites gouvernementaux (73 %) et, dans une moindre mesure, par l'entremise d'autres entreprises, comme des entreprises de marketing ou de recherche (63 %). Les Canadiens qui sont au fait d'une forme de suivi sont le plus souvent aussi au courant de l'autre type de suivi. Néanmoins, la majorité des répondants (54 %) n'ont pas pris de mesure pour restreindre ce suivi.

Figure 19

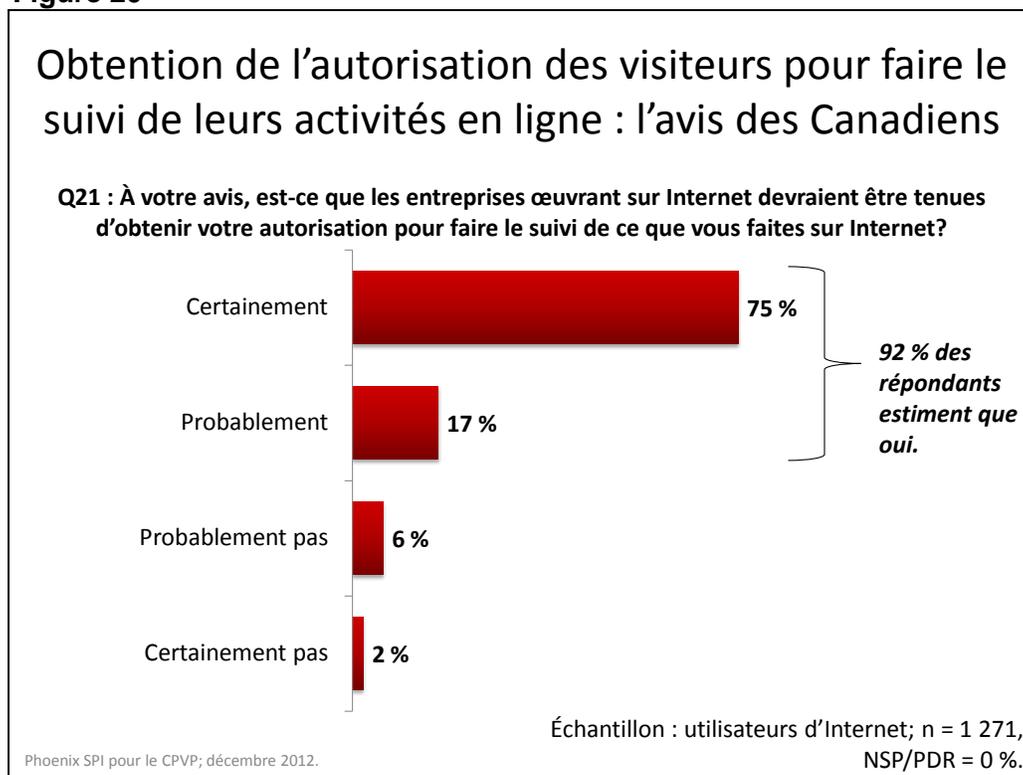


Les Québécois et les personnes âgées de 16 à 24 ans sont proportionnellement moins nombreux à savoir que leurs activités sur Internet peuvent être suivies par l'entremise des sites Web qu'ils consultent et d'autres entreprises. En revanche, les titulaires d'un diplôme universitaire sont relativement plus nombreux à être au fait de la situation. En outre, les répondants âgés de 16 à 24 ans (70 %) et ceux n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires (60 %) sont beaucoup plus nombreux à ne pas avoir pris de mesures pour restreindre ce suivi. Par ailleurs, les francophones sont plus nombreux à avoir pris des mesures à cet égard (53 % comparativement à 34 % des allophones et à 44 % des anglophones). La probabilité de prendre des mesures pour restreindre le suivi augmente avec le niveau de connaissance du droit à la vie privée (de 37 % à 51 %) et le degré de préoccupation à l'égard de la protection de la vie privée (de 28 % à 49 %).

### La grande majorité des Canadiens sont d'avis que les entreprises présentes sur Internet devraient obtenir l'autorisation des visiteurs pour faire le suivi de leurs activités en ligne

L'opinion populaire est claire : 92 % des Canadiens estiment que les entreprises œuvrant sur Internet devraient être tenues de demander l'autorisation des visiteurs pour faire le suivi de leurs activités en ligne.

Figure 20

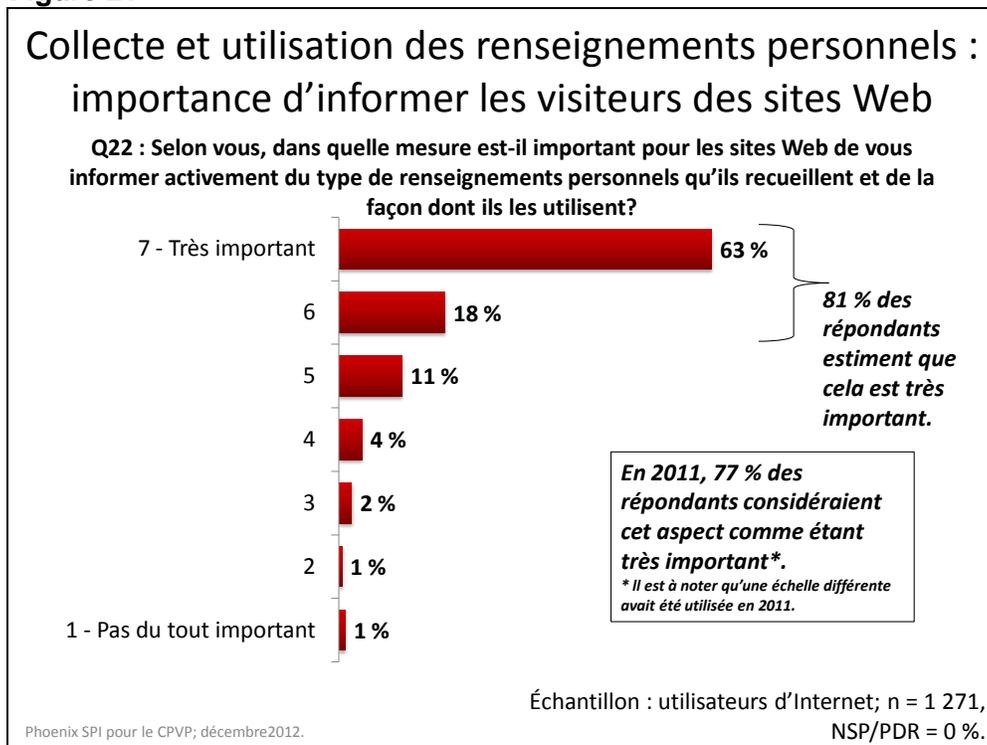


La proportion de répondants qui croient que les entreprises devraient *certainement* être tenues d'obtenir l'autorisation des visiteurs augmente avec l'âge (68 % des personnes de moins de 25 ans et 78 % des personnes de 55 ans et plus) et est plus élevée chez les francophones (82 % comparativement à 66 % des allophones et à 74 % des anglophones) et chez les personnes les plus préoccupées par la protection de leur vie privée (81 %; la proportion varie entre 54 % et 73 % dans le cas des personnes moins préoccupées par la question).

### La plupart des Canadiens estiment que les sites Web devraient les informer des enjeux liés à la protection de la vie privée

Une forte majorité de Canadiens (81 %) estiment qu'il est *très* important que les sites Web les informent activement du type de renseignements personnels recueillis et de la façon dont ils sont utilisés. Pratiquement personne ne juge cette demande peu importante.

Figure 21



Les Canadiens préoccupés par la protection de leur vie privée (77 %), les personnes de 55 ans et plus (71 %) et les femmes (68 %) sont proportionnellement plus nombreux à juger *très* important (notes de 7) que les sites Web les informent des renseignements personnels recueillis et de la façon dont ils sont utilisés.



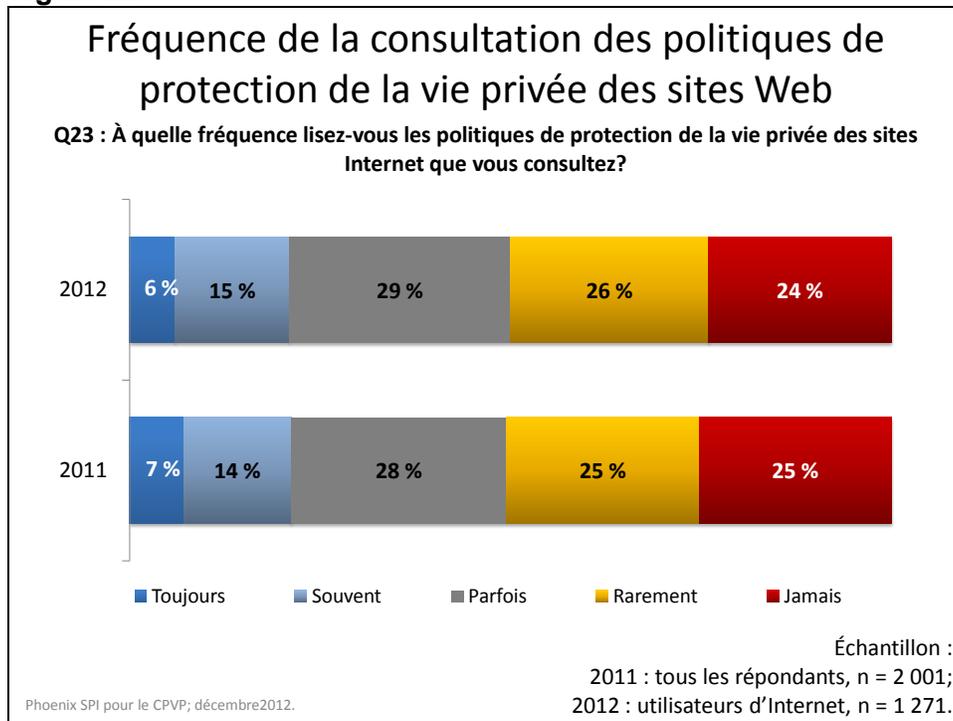
## POLITIQUES DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La présente section porte sur les perceptions qu'ont les Canadiens des politiques de protection de la vie privée des sites Web. Les questions de cette section n'ont été posées qu'aux personnes qui utilisent Internet (n = 1 271).

### Les Canadiens ne lisent pas souvent les politiques de protection de la vie privée des sites Web qu'ils consultent

Même si les Canadiens estiment qu'il est très important que les sites Web les informent du type de renseignements personnels qu'ils recueillent et de la façon dont ils les utilisent, la plupart ne lisent pas souvent les politiques de protection de la vie privée. La moitié des Canadiens les consultent rarement ou ne les consultent jamais. En revanche, seulement 21 % des Canadiens les lisent souvent ou toujours. Les résultats étaient à peu près les mêmes en 2011.

Figure 22



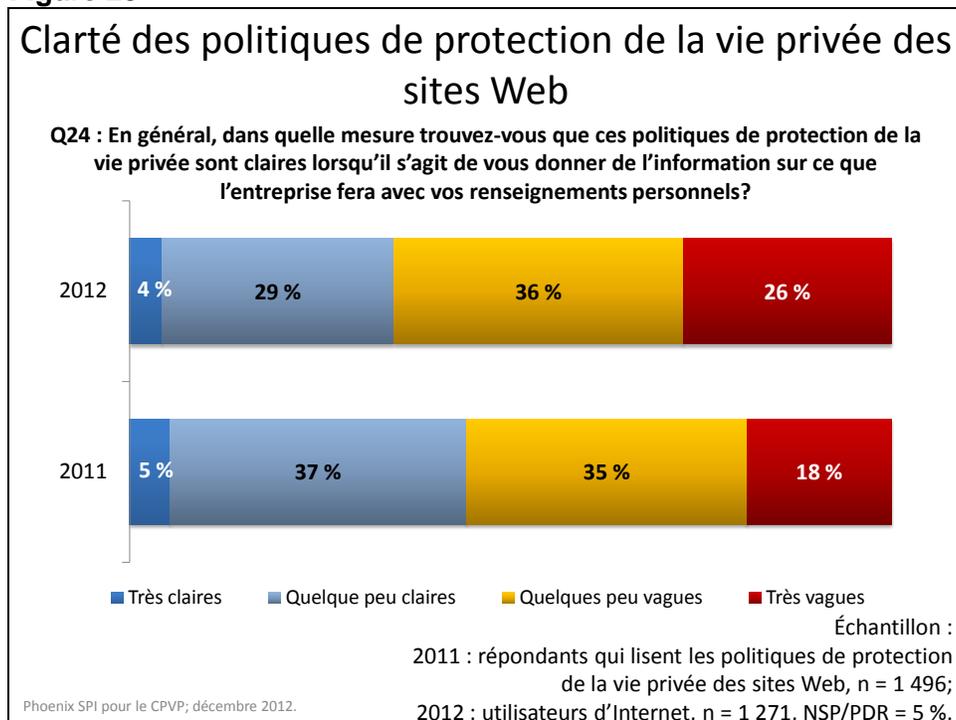
Les femmes (25 %) et les personnes de 55 ans et plus (23 %) sont relativement plus nombreuses à consulter souvent ou toujours les politiques de protection de la vie privée. La probabilité de consulter souvent ou toujours les politiques de protection de la vie privée augmente avec le niveau de connaissance perçu du droit à la vie privée et le niveau de préoccupation à l'égard de la protection de la vie privée.

## La plupart des Canadiens considèrent que les politiques de protection de la vie privée sont vagues

Le fait que la majorité des Canadiens considère que les politiques de protection de la vie privée des sites Web sont nébuleuses n'est peut-être pas étranger à cette tendance. Au total, 62 % des Canadiens trouvent que les politiques de protection de la vie privée des sites Web qu'ils consultent sont quelque peu ou très vagues lorsqu'il s'agit de donner de l'information sur ce que l'entreprise fera avec leurs renseignements personnels. La proportion était moins élevée l'an dernier (53 %).

Parmi les répondants qui lisent les politiques de protection de la vie privée, les allophones (51 %), les jeunes (47 %), les personnes moins préoccupées par la protection de leur vie privée (44 %), les personnes bien au fait de leur droit à la vie privée (41 %) et les femmes (36 %) sont plus nombreux à trouver ces politiques quelque peu ou très claires.

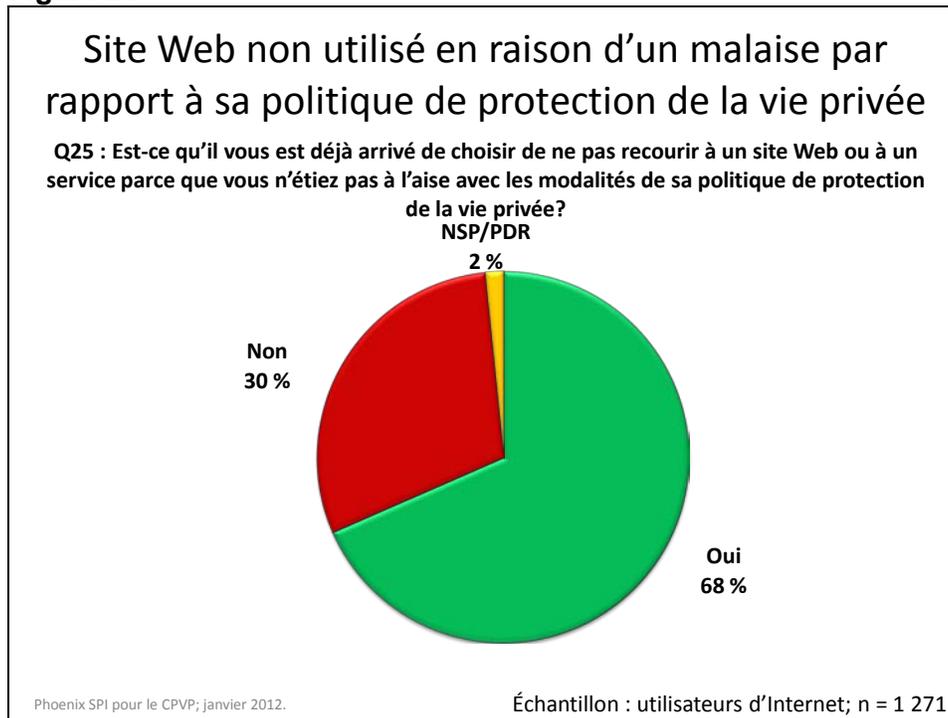
Figure 23



## Plus des deux tiers des Canadiens évitent de recourir à un site Web ou à un service s'ils ne sont pas à l'aise avec les modalités de la politique de protection de la vie privée

Soixante-huit pour cent des Canadiens ont déjà choisi de ne pas recourir à un site Web ou à un service parce qu'ils n'étaient pas à l'aise avec les modalités de la politique de protection de la vie privée.

**Figure 24**



La proportion de personnes ayant déjà évité de consulter un site Web ou d'utiliser un service est plus élevée chez ceux qui sont très préoccupés par la protection de leur vie privée (78 %), chez les femmes (72 %) et chez les titulaires d'un diplôme universitaire (72 %).

## APPAREILS MOBILES

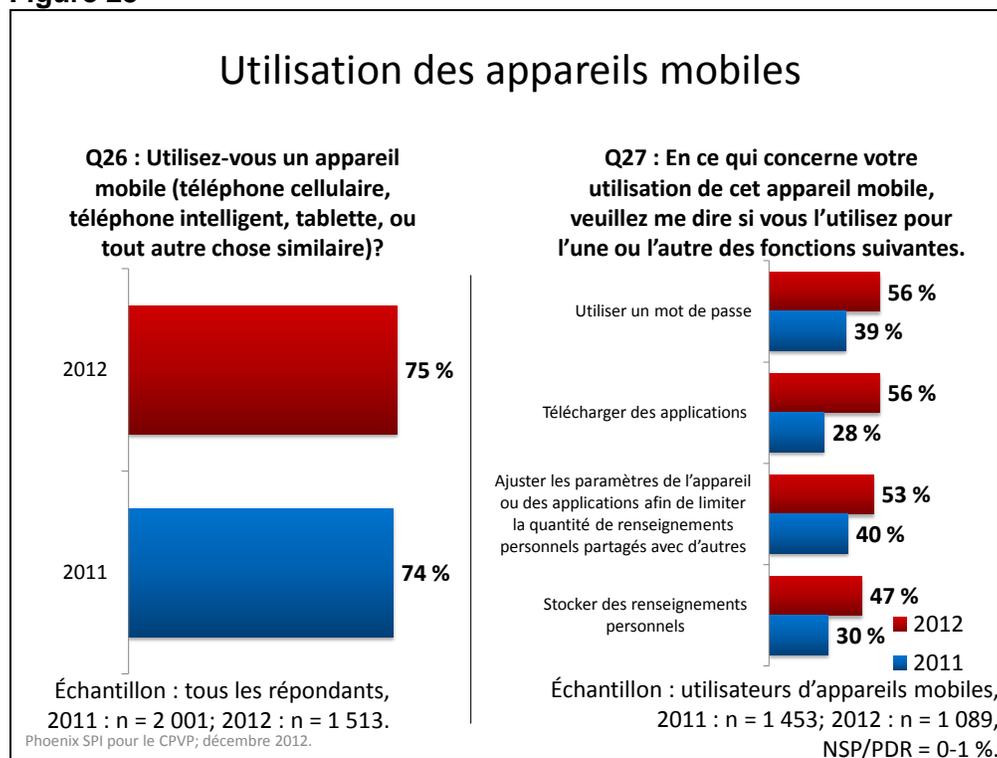
La présente section porte sur la protection de la vie privée dans le contexte de l'utilisation d'appareils mobiles. Les questions de cette section ont été posées aux personnes qui utilisent un appareil mobile (n = 1 089).

### Les utilisateurs d'appareils mobiles recourent de plus en plus aux mesures de protection de la vie privée

Les trois quarts des Canadiens utilisent un appareil mobile, comme un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent ou une tablette, et la plupart d'entre eux emploient un mot de passe pour le verrouiller (56 %) et ajustent les paramètres de l'appareil ou des applications afin de limiter la quantité de renseignements personnels qui sont partagés avec d'autres (53 %). Ces résultats témoignent d'une utilisation accrue de ces mesures de protection par rapport à 2011.

Par ailleurs, les utilisateurs d'appareils mobiles sont relativement plus nombreux à télécharger des applications (56 % comparativement à 28 % en 2011) et à stocker des renseignements personnels sur leur appareil (47 % comparativement à 30 %).

Figure 25

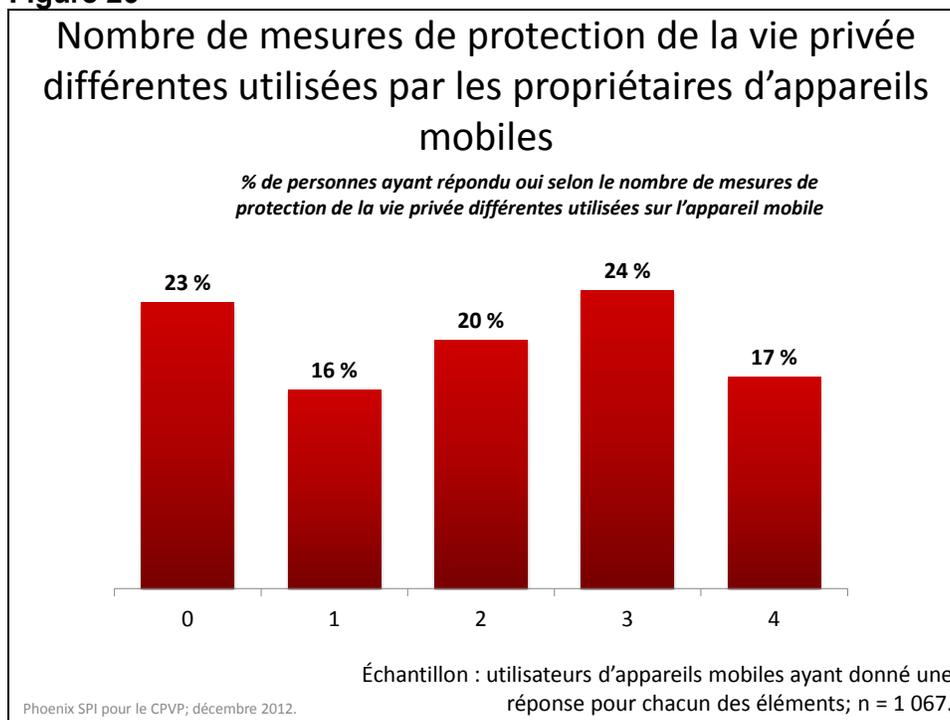




Le taux d'utilisation des appareils mobiles diminue avec l'âge : 60 % des personnes de 55 ans et plus en utilisent un, comparativement à 92 % des personnes âgées de 16 à 24 ans. La proportion d'utilisateurs est plus élevée chez les hommes (78 % comparativement à 73 % des femmes) et chez les répondants plutôt (77 %) ou très (76 %) préoccupés par la protection de leur vie privée. Le taux d'utilisation des fonctions et mesures de protection mentionnées ci-dessus diminue aussi avec l'âge. Il s'agit là de la tendance la plus forte et la plus généralisée relevée au sein des sous-groupes.

La plupart des propriétaires d'un appareil mobile utilisent au moins une des fonctions et mesures de protection mentionnées dans le graphique précédent. Par contre, près du quart (23 %) n'en utilise aucune.

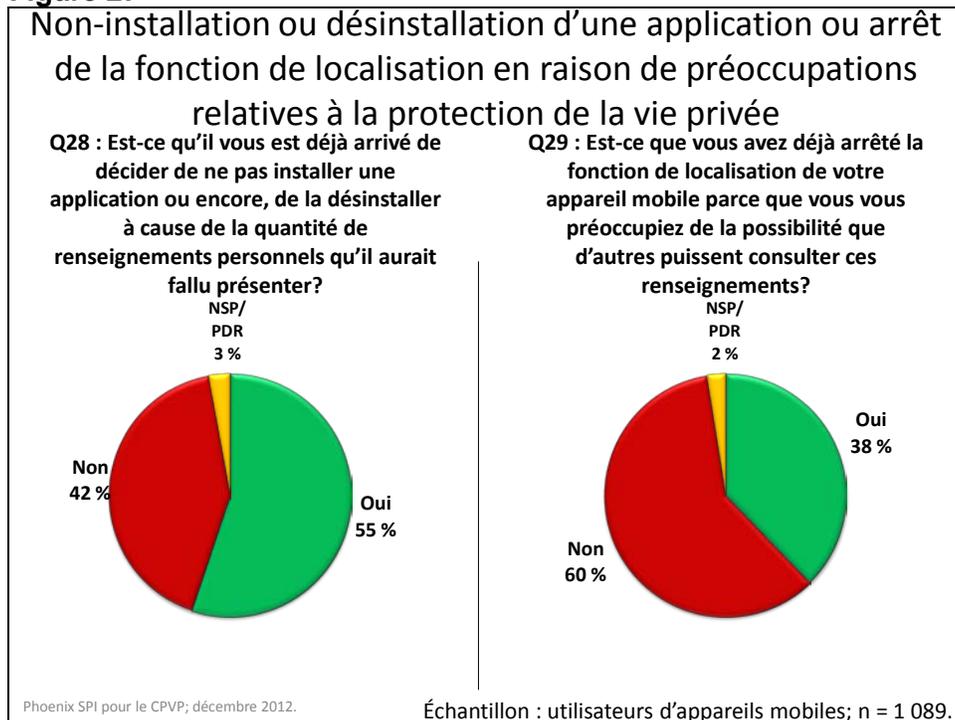
**Figure 26**



## La plupart des Canadiens évitent d'utiliser une application s'ils sont préoccupés par des questions de confidentialité, mais ils sont peu portés à arrêter la fonction de localisation

La plupart des utilisateurs d'appareils mobiles (55 %) ont déjà décidé par le passé de ne pas installer une application, ou encore de la désinstaller, à cause de la quantité de renseignements personnels qu'il aurait fallu fournir. Une plus petite proportion des utilisateurs (38 %) ont déjà arrêté la fonction de localisation de leur appareil mobile de crainte que d'autres puissent consulter ces renseignements. Rappelons que l'emplacement où ils se trouvent est le type de renseignements que les Canadiens craignent le plus de voir afficher en ligne : 55 % sont fortement préoccupés par cette question.

**Figure 27**



Si on examine les groupes à risque, les répondants possédant un diplôme d'une école de métiers (52 %), les personnes de 55 ans et plus (51 %), les répondants qui ont seulement un diplôme d'études secondaires, les personnes qui connaissent moins bien leur droit à la vie privée (50 %), les personnes qui sont moins préoccupées par la protection de leur vie privée (50 %) et les Québécois (49 %) sont proportionnellement plus nombreux à ne jamais avoir évité d'utiliser une application.

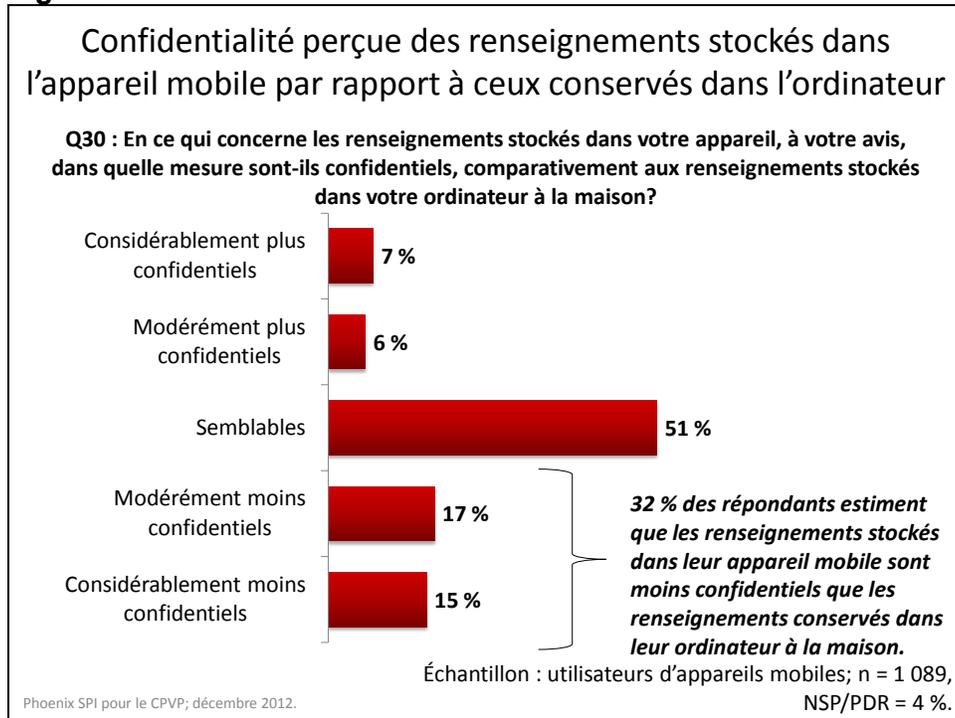
La proportion de personnes n'ayant jamais arrêté la fonction de localisation augmente avec l'âge (48 % des personnes de 16 à 24 ans et 72 % des personnes de 55 ans et plus) et est plus élevée chez les Québécois (67 %). En revanche, les allophones (51 %), les titulaires d'un diplôme universitaire (45 %) et les personnes très préoccupées par la protection de leur vie privée (40 %) sont relativement plus nombreux à avoir déjà désactivé cette fonction en raison d'inquiétudes.



## Une forte minorité d'utilisateurs d'appareils mobiles estime que les renseignements stockés dans leur appareil mobile sont moins confidentiels que les renseignements qu'ils conservent dans leur ordinateur à la maison

La moitié des utilisateurs d'appareils mobiles sont d'avis que les renseignements stockés dans leur appareil sont à peu près aussi confidentiels que les renseignements conservés dans leur ordinateur à la maison, et près du tiers (32 %) croit qu'ils le sont moins. Fait intéressant, 13 % des utilisateurs jugent que les renseignements stockés dans leur appareil sont plus confidentiels que ceux conservés dans leur ordinateur.

**Figure 28**



La proportion de personnes étant d'avis que l'information stockée dans leur appareil mobile est *moins* confidentielle est supérieure au Québec et en Colombie-Britannique (38 % dans chacune des provinces comparativement à 26 % dans les Prairies) et chez les titulaires d'un diplôme universitaire (37 % comparativement à 28 % des titulaires d'un diplôme d'études collégiales et à 29 % des répondants ayant seulement un diplôme d'études secondaires).

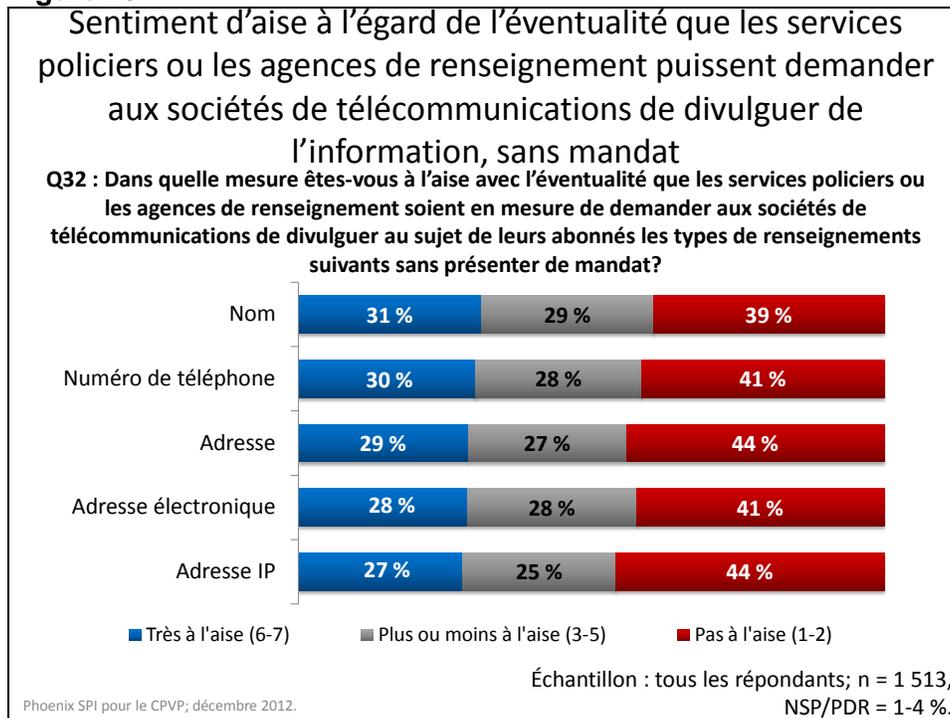
## SÉCURITÉ NATIONALE ET PUBLIQUE

La présente section expose l'opinion des Canadiens au sujet des questions de vie privée liées à la sécurité nationale et publique. Les questions de cette section ont été posées à tous les participants.

### Sentiment d'aise à l'égard de l'éventualité que les services policiers ou les agences de renseignement puissent demander aux sociétés de télécommunications de divulguer de l'information au sujet de leurs abonnés sans présenter de mandat : les opinions sont partagées

On a demandé aux Canadiens dans quelle mesure ils étaient à l'aise avec l'éventualité que les services policiers ou les agences de renseignement puissent demander aux sociétés de télécommunications de divulguer divers types de renseignements au sujet de leurs abonnés sans présenter de mandat. Les opinions des répondants sont partagées et, en règle générale, la répartition des réponses est à peu près la même pour tous les types de renseignements. Les Canadiens sont plus à l'aise avec l'éventualité que les sociétés de télécommunications divulguent leur nom et leur numéro de téléphone (30 % et 31 % respectivement des répondants sont *très* à l'aise). Viennent ensuite l'adresse, l'adresse électronique et l'adresse IP (entre 27 % et 29 % des répondants). Néanmoins, pour chacun de ces types de renseignements, une importante proportion de Canadiens ne sont clairement pas à l'aise avec la divulgation sans mandat (entre 39 % et 44 %).

**Figure 29**

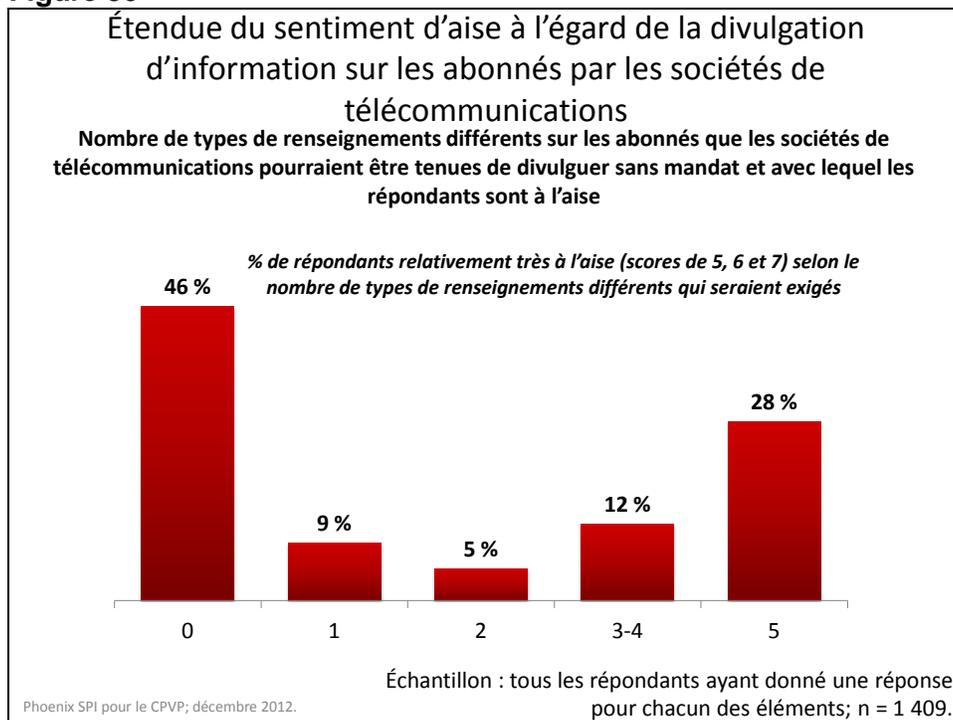


La proportion de personnes qui ne sont *pas du tout* à l'aise avec l'éventualité que ces types de renseignements sur les abonnés soient divulgués augmente avec l'âge et est systématiquement plus élevée chez les répondants qui se considèrent bien au fait de leur droit à la vie privée et ceux qui sont plus préoccupés par la protection de leur vie privée.



La plupart des personnes qui ont répondu à cette question sont relativement à l'aise (notes de 5, 6 et 7 sur une échelle de 7 points) avec la divulgation sans mandat d'au moins un des types de renseignements décrits dans le graphique précédent. En outre, 28 % sont à l'aise avec la divulgation de tous les types de renseignements, tandis que 46 % ne sont à l'aise avec la divulgation d'aucun des types de renseignements.

**Figure 30**

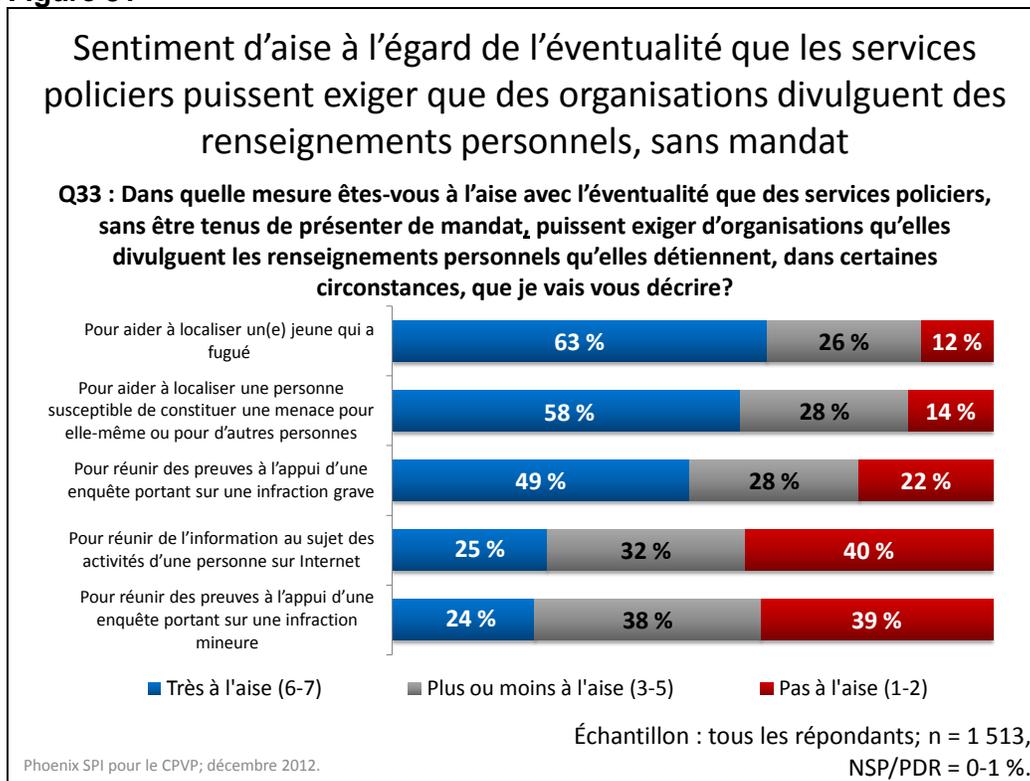


## Mesure dans laquelle les Canadiens sont à l'aise avec la divulgation de renseignements personnels dans divers contextes

On a demandé aux Canadiens dans quelle mesure ils étaient à l'aise avec le fait que les services policiers, sans être tenus de présenter de mandat, puissent exiger d'organisations qu'elles divulguent des renseignements personnels dans certaines circonstances. Les Canadiens sont plus à l'aise avec l'idée que les services policiers exigent ces renseignements pour aider à localiser une personne vulnérable, qu'il s'agisse d'un jeune ayant fugué ou d'une personne qui pourrait constituer une menace pour elle-même ou pour d'autres personnes. Au total, respectivement 63 % et 58 % des répondants sont *très* à l'aise avec cette situation (notes de 6 et 7 sur une échelle de 7 points).

Les Canadiens sont moins à l'aise avec le fait que des renseignements personnels soient divulgués pour permettre aux services policiers de réunir des preuves à l'appui d'une enquête portant sur une infraction mineure (24 %). Par contre, 49 % des Canadiens sont très à l'aise s'il s'agit d'une enquête portant sur une infraction grave. Par ailleurs, la proportion de Canadiens à l'aise avec l'idée que les services policiers cherchent à réunir de l'information au sujet des activités d'une personne sur Internet est aussi relativement faible (25 %).

**Figure 31**

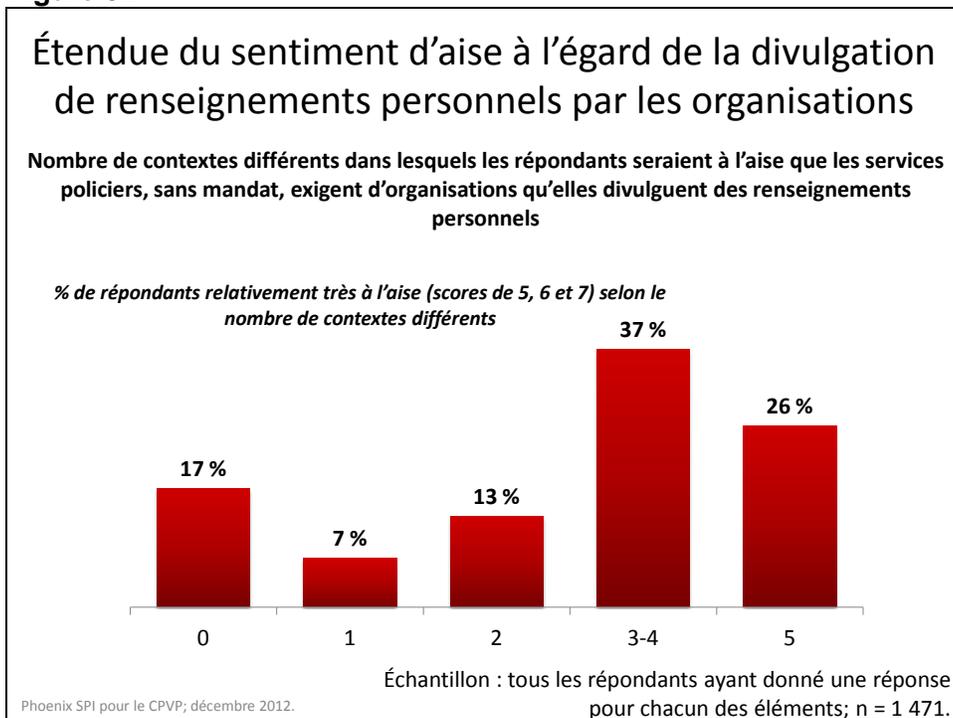


Dans toutes ces situations, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être à l'aise avec la divulgation de renseignements personnels. En revanche, dans la plupart des contextes, les personnes âgées de 16 à 24 ans sont relativement moins nombreuses que les Canadiens plus âgés à être à l'aise avec l'idée que des organisations soient tenues par les services policiers de divulguer des renseignements personnels.



La plupart des Canadiens (63 %) sont à l'aise avec au moins trois raisons (parmi celles mentionnées dans le graphique précédent) pour lesquelles les services policiers pourraient, sans mandat, exiger d'organisations qu'elles divulguent des renseignements personnels. Un peu plus du quart des Canadiens (26 %) sont à l'aise avec les cinq raisons énoncées.

**Figure 32**



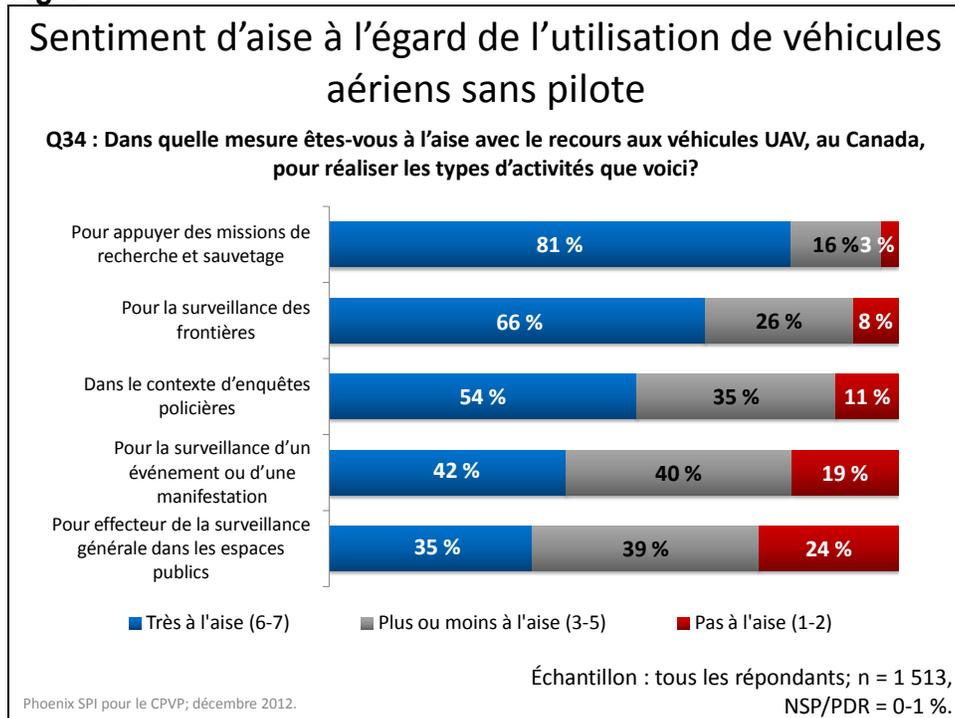
## VÉHICULES AÉRIENS SANS PILOTE

La présente section porte sur les perceptions des Canadiens à l'égard de l'utilisation de véhicules aériens sans pilote (véhicules UAV).

### Les Canadiens sont très à l'aise avec l'utilisation de véhicules UAV dans certains contextes, mais ils le sont moins dans le cas des activités de surveillance publique

La plupart des Canadiens sont *très* à l'aise (notes de 6 et 7 sur une échelle de 7 points) avec le recours aux véhicules UAV dans le cadre de missions de recherche et de sauvetage (81 %), pour la surveillance des frontières (66 %) et dans le contexte d'enquêtes policières (54 %). En revanche, les Canadiens sont moins à l'aise avec le recours aux véhicules UAV à des fins de surveillance plus générale de la population, entre autres pour surveiller un événement ou une manifestation (42 %) ou pour effectuer de la surveillance générale dans les espaces publics (35 %). Fait à noter, au moins un Canadien sur cinq (19 % ou 24 %, selon le cas) n'est pas vraiment à l'aise avec l'utilisation des véhicules UAV à des fins de surveillance publique.

Figure 33

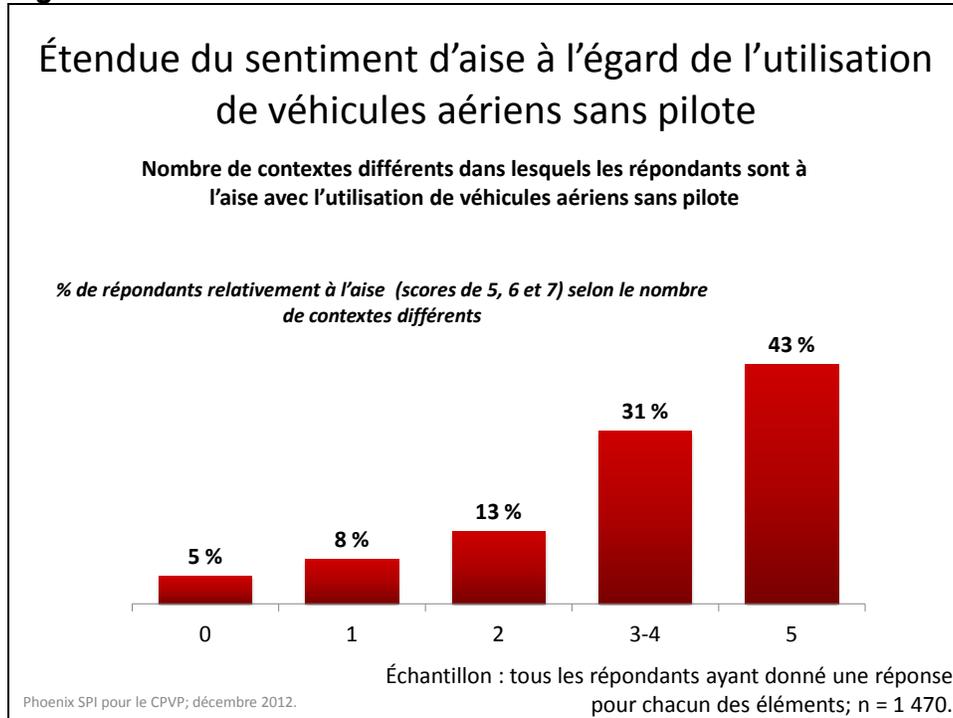


Comparativement aux répondants qui parlent le plus souvent l'anglais ou le français à la maison, les allophones sont proportionnellement moins nombreux à être à l'aise avec *la plupart* des utilisations possibles des véhicules UAV. Par ailleurs, les Canadiens de moins de 35 ans sont relativement moins nombreux à être à l'aise avec l'utilisation des véhicules UAV dans *tous* les contextes. Les Canadiens moins préoccupés par la protection de leur vie privée sont généralement plus à l'aise avec les divers usages des véhicules UAV au Canada.



Près des trois quarts des Canadiens (74 %) sont plutôt à l'aise (notes de 5, 6 et 7 sur une échelle de 7 points) avec l'utilisation des véhicules UAV dans au moins trois contextes. Une minorité importante de répondants (43 %) sont relativement à l'aise avec le recours aux véhicules UAV dans les cinq situations.

**Figure 34**



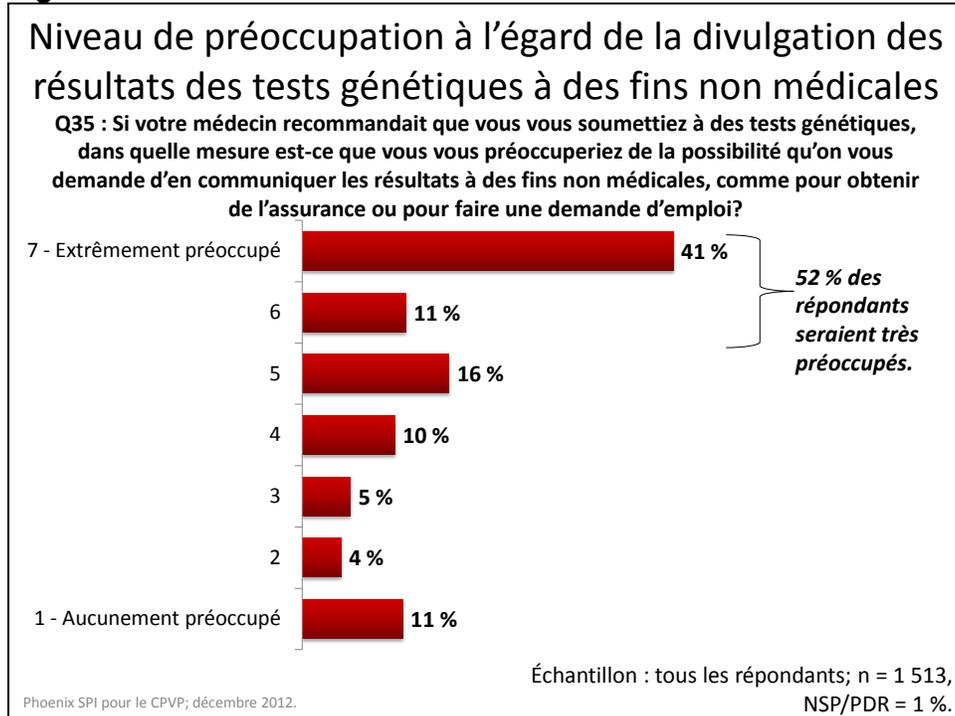
## CONFIDENTIALITÉ EN GÉNÉTIQUE MÉDICALE

La présente section porte sur les questions liées aux tests génétiques et à la vie privée.

### Les Canadiens sont très préoccupés par la divulgation des résultats des tests génétiques à des fins non médicales

Si leur médecin leur recommandait de se soumettre à des tests génétiques, 52 % des répondants seraient très préoccupés par la possibilité qu'on leur demande d'en communiquer les résultats à des fins non médicales, comme pour obtenir de l'assurance ou pour faire une demande d'emploi. La majorité des autres répondants auraient des préoccupations modérées à cet égard.

**Figure 35**

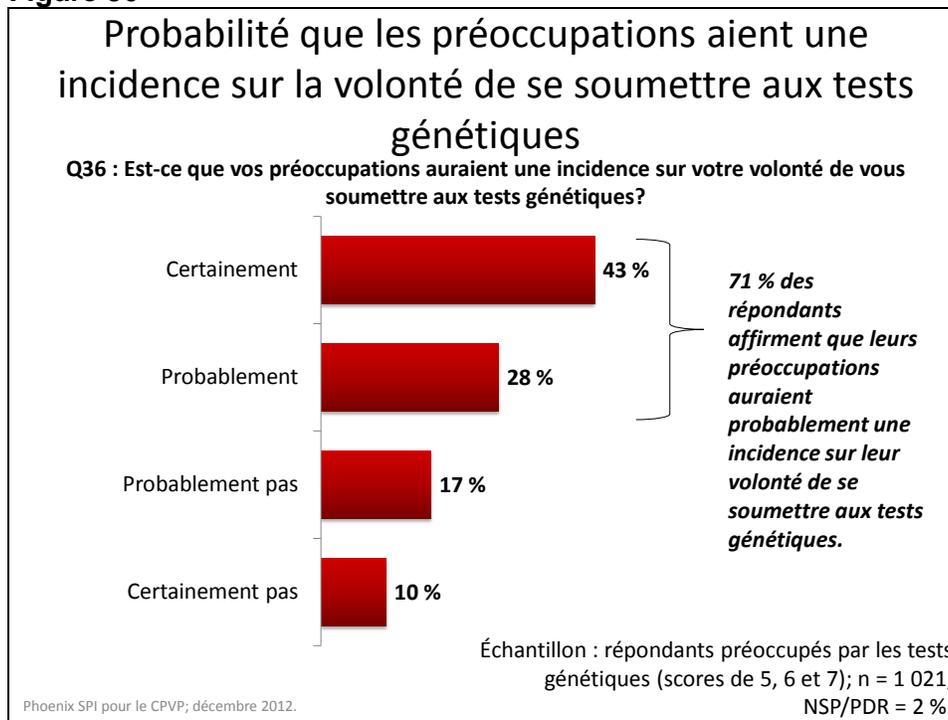


Les personnes ci-dessous sont proportionnellement plus nombreuses à être *très* préoccupées (notes de 6 et 7) par les tests génétiques :

- les titulaires d'un diplôme universitaire (62 %) ou collégial (57 %);
- les personnes les plus préoccupées par la protection de leur vie privée (62 %);
- les anglophones (54 %) et les francophones (52 %), comparativement aux allophones (37 %);
- les personnes âgées de 35 à 54 ans (60 %) ou de 55 ans et plus (52 %).

Au total, 71 % des répondants qui sont très préoccupés (notes de 5, 6 et 7 sur une échelle de 7 points) par les tests génétiques affirment que leurs inquiétudes auraient une incidence sur leur volonté de se soumettre à ces tests, incidence qui serait *certaine pour* plus de la moitié d'entre eux (43 % des répondants préoccupés).

**Figure 36**



Parmi les répondants préoccupés par les tests génétiques, les personnes âgées de 25 à 34 ans sont proportionnellement plus nombreuses que les autres à affirmer que leurs inquiétudes auraient une incidence sur leur volonté de se soumettre à ces tests (82 %; la proportion varie entre 66 % et 72 % pour les autres Canadiens).

**CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS AU SONDAGE**

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des participants au sondage.

<b>Caractéristiques des participants au sondage</b>	
<b>Âge</b>	
	<b>Total</b>
<b>Échantillon (N)</b>	<b>1 513</b>
De 16 à 24 ans	14 %
De 25 à 34 ans	15 %
De 35 à 54 ans	34 %
55 ans et plus	32 %
Refus de répondre	6 %
<b>Niveau de scolarité</b>	
	<b>Total</b>
<b>Échantillon (N)</b>	<b>1 513</b>
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	24 %
Apprentissage enregistré ou diplôme ou certificat d'une école de métiers	9 %
Diplôme d'études collégiales (p. ex. cégep), ou certificat ou diplôme non universitaire	24 %
Grade, certificat ou diplôme universitaire	36 %
Aucun diplôme	6 %
Refus de répondre	1 %
<b>Langue</b>	
	<b>Total</b>
<b>Échantillon (N)</b>	<b>1 513</b>
Anglais	70 %
Français	21 %
Autre	8 %
<b>Sexe</b>	
	<b>Total</b>
<b>Échantillon (N)</b>	<b>1 513</b>
Homme	48 %
Femme	52 %



<b>Utilisation du téléphone – Échantillon de personnes ayant répondu au sondage par téléphone cellulaire</b>	
	<b>Total</b>
<b>Échantillon (N)</b>	<b>300</b>
Utilise uniquement un téléphone cellulaire	45 %
A aussi une ligne terrestre	54 %
NSP/PDR	1 %
<b>Utilisation du téléphone – Échantillon de personnes ayant répondu au sondage par ligne téléphonique résidentielle</b>	
	<b>Total</b>
<b>Échantillon (N)</b>	<b>300</b>
Utilise uniquement une ligne terrestre	30 %
Possède également un téléphone cellulaire	69 %
NSP/PDR	1 %



**ANNEXE**

**QUESTIONNAIRE**

Nota : Certaines questions ont été supprimées (le terme « supprimée » figure alors à côté du numéro de la question pour indiquer que celle-ci a été enlevée). Ces suppressions, qui reflètent les changements apportés au questionnaire à la suite de la préenquête, ont pour but de réduire la longueur du sondage. Au lieu de supprimer ces questions, on a procédé ainsi pour préparer plus rapidement le sondage en vue d'une utilisation à grande échelle. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de reprogrammer les questionnaires afin de tenir compte des nouveaux numéros de question.

**Commissariat à la protection de la vie privée du Canada  
Sondage sur les Canadiens**

Bonjour/bonsoir, je m'appelle \_\_\_\_\_ et je travaille pour Phoenix, une maison de recherche sur l'opinion publique. Nous réalisons pour le gouvernement du Canada un sondage sur des questions qui intéressent la population. L'entrevue durera environ 15 minutes. Vous êtes tout à fait libre d'y participer ou non. Vos réponses demeureront anonymes.

POUR L'ÉCHANTILLON PAR CELLULAIRE, SAUTER « A » ET PASSER À LA QUESTION CS1

A. J'aimerais parler à un membre de votre foyer âgé d'au moins 16 ans. Est-ce votre cas?

Oui.....	1	CONTINUER
Non.....	2	DEMANDER À PARLER À UNE PERSONNE ADMISSIBLE. RÉPÉTER L'INTRO.
Refus (RÉPONSE SPONTANÉE) À .....	3	REMERCIER ET METTRE FIN L'ENTRETIEN

ÉCHANTILLON PAR CELLULAIRE SEULEMENT :

CS1. Vous ai-je appelé(e) sur votre téléphone cellulaire?

Oui	1	CONTINUER
Non	2	PASSER À B

CS2. Avez-vous 16 ans ou plus?

Oui	1	CONTINUER
Non	2	REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN

CS3. Êtes-vous à un endroit où vous pouvez parler sécuritairement au téléphone et répondre à mes questions sans problème?



Oui	1	PASSER À B
Non	2	CONTINUER

CS4. À quel moment est-ce qu'il est-ce pour moi de vous rappeler?

Fixer un rendez-vous (heure/jour) : \_\_\_\_\_

B. Est-ce qu'un membre de votre famille ou de votre foyer, y compris vous-même, travaille dans l'un des domaines suivants ? [LIRE LA LISTE]

La publicité ou les études de marché	1	REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN
Les médias (par exemple : télévision, radio, journaux)	2	REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN
Un(e) représentant(e) élu(e)	3	REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN

\* AUX PERSONNES NON ADMISSIBLES : Merci de votre intérêt à l'égard de ce sondage. Malheureusement, vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité de cette étude.

**NOTES À L'INTENTION DE L'INTERVIEWEUR ET DU PROGRAMMEUR :**

VALIDITÉ DE L'ÉTUDE : SI LE/LA RÉPONDANT(E) MET EN QUESTION LA VALIDITÉ DE L'ÉTUDE, INVITEZ-LE/LA À TÉLÉPHONER AU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES SONDAGES (VOIR LA NOTE CI-DESSOUS).

SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES SONDAGES : AU BESOIN, RENSEIGNEZ LE/LA RÉPONDANT(E) AU SUJET DU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES SONDAGES :

Le système d'enregistrement a été créé par l'industrie de la recherche par sondage pour permettre au public de vérifier la légitimité d'un sondage, d'obtenir des renseignements sur l'industrie des sondages ou de déposer une plainte. Le numéro de téléphone sans frais du système d'enregistrement est le 1-888-602-6742, poste 8728. ([www.mria-arim.ca](http://www.mria-arim.ca))

SI IL OU ELLE S'INTERROGE À PROPOS DE LA LISTE NATIONALE DE NUMÉROS EXCLUS : Les appels qui sont faits pour de la recherche ou des sondages ne sont pas considérés comme de la vente à distance et les organisations qui font ce type d'appels ne sont pas assujettis à la liste nationale de numéros exclus. Pour plus d'information sur la liste nationale de numéros exclus, vous pouvez composer sans frais le 1-866-580-3625.

NE PAS LIRE LE TITRE DES SECTIONS AUX RÉPONDANTS.

RÉVÉLER LE NOM DE L'ORGANISME CLIENT QUI A COMMANDÉ L'ENQUÊTE À LA FIN DE L'ENTREVUE, SI LE/LA RÉPONDANT(E) LE DEMANDE.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES QUESTIONS PERMETTENT LE CHOIX DE RÉPONSE « NE SAIS PAS / PAS DE RÉPONSE ».

LES QUESTIONS DE SUIVI SONT DÉSIGNÉES COMME SUIV : T11 = QUESTION POSÉE EN 2011.



## CONNAISSANCES ET PERCEPTIONS GÉNÉRALES

Un grand nombre des questions abordées dans le présent sondage portent sur le respect de la vie privée et sur la protection des renseignements personnels. Par renseignements personnels, j'entends non seulement des choses comme votre nom, votre âge, votre adresse, votre revenu et votre adresse électronique, mais également des renseignements comme vos opinions, vos habitudes d'achat et vos activités sur Internet, notamment. (SI C'EST NON, PRÉCISER AU MOYEN DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONTENUS DANS LES NOTES À L'INTENTION DE L'INTERVIEWEUR.)

Pour commencer, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet du droit à la vie privée.

1. Connaissez-vous des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute collecte, utilisation et communication inappropriées? T11

Oui, clairement  
 Oui, vaguement  
 Non

SAUTER LA PROCHAINE QUESTION SI LE/LA RÉPONDANT(E) NE CONNAÎT PAS D'INSTITUTION

2. Dans l'affirmative, de quelles institutions fédérales s'agit-il? [NE PAS LIRE. NE PAS SUGGÉRER] T11

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada/CPVP	(1)
Se souvient d'un organisme, mais ne peut préciser le nom	(2)
Organismes de justice (p. ex., le ministère de la Justice, les tribunaux)	(3)
Organismes d'application de la loi et agences de sécurité (p. ex., GRC/police/SCRS)	(4)
Agence du revenu du Canada	(5)
Organismes de protection des consommateurs	(6)
Ombudsman du gouvernement	(7)
RHDCC	(8)
Banques (en général)	(9)
Commission(s) des droits de la personne	(10)
Statistique Canada	(11)
Organismes gouvernementaux du domaine de la santé (p. ex., Santé Canada)	(12)
<i>Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels/ loi sur le respect de la vie privée/liberté d'accès à l'information/lois</i>	(13)
CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)	(14)
Autre. Veuillez préciser : _____	



3. Comment évalueriez-vous votre connaissance du droit à la vie privée à l'égard des lois qui protègent vos renseignements personnels? Veuillez répondre au moyen d'une échelle de sept points où « 1 » signifie très mauvaise et « 7 », très bonne. T11 MODIFIÉE

4. Quels sont les risques qui vous préoccupent le plus dans le contexte du respect de  votre  vie privée? Y a-t-il autre chose? (CHERCHER À OBTENIR DES PRÉCISIONS; ACCEPTER PLUSIEURS RÉPONSES)

5. En général, dans quelle mesure vous préoccupez-vous de la protection de votre vie privée? Veuillez répondre au moyen d'une échelle de sept points, où « 1 » signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé(e) et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé(e).

6. Supprimée

7. Avez-vous déjà recherché activement des renseignements au sujet de votre droit à la vie privée, par exemple en communiquant avec une organisation, en visitant un site Web ou en consultant une publication afin d'obtenir des conseils? T11

- Oui
- Non

8. Veuillez évaluer la mesure dans laquelle vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en vous appuyant sur une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous êtes entièrement en  désaccord  et « 7 », que vous êtes entièrement d'accord. (LIRE/ASSURER LA ROTATION) T11

- a. Je suis d'avis que mes renseignements personnels sont moins protégés dans le cadre de mes activités quotidiennes qu'il y a 10 ans.
- b. La protection des renseignements personnels des Canadiens sera l'un des enjeux les plus importants auxquels sera confronté notre pays au cours des 10 prochaines années.
- c. J'ai confiance que je dispose de suffisamment de renseignements pour savoir comment les nouvelles technologies peuvent affecter la protection de ma vie privée.

9. Un grand nombre d'organisations demandent aux Canadiens de leur présenter toutes sortes de renseignements personnels. En général, est-ce que vous communiquez vos renseignements personnels aux organisations qui le demandent? Diriez-vous que vous le faites toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?

10. Avez-vous déjà posé la question à un organisme qui recueille des renseignements personnels les raisons pour lesquelles il le fait ou comment compte-t-il les utiliser?

- Oui
- Non

ASSURER LA ROTATION DES DEUX PROCHAINES QUESTIONS



11. Selon vous, dans quelle mesure les entreprises prennent-elles au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels des consommateurs? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que l'entreprise ne prend pas du tout au sérieux cette responsabilité, « 7 », qu'elle la prend très au sérieux et « 4 », qu'elle prend cette responsabilité un peu au sérieux. T11
12. Selon vous, dans quelle mesure le gouvernement fédéral prend-il au sérieux sa responsabilité de protéger les renseignements personnels qui concernent les consommateurs? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que le gouvernement ne prend pas du tout au sérieux cette responsabilité, « 7 », qu'il la prend très au sérieux et « 4 », qu'il prend cette responsabilité un peu au sérieux. T11
13. Si les renseignements personnels que vous aviez communiqués à une organisation étaient perdus, volés ou accidentellement révélés, à votre avis, est-ce que l'organisation vous en avvertirait? Diriez-vous qu'elle le ferait...?

Certainement  
Probablement  
Probablement pas  
Certainement pas

14. Et si cette situation se produisait, est-ce que vous souhaiteriez en être averti(e)? Diriez-vous que vous souhaiteriez... en être averti(e)?

Certainement  
Probablement  
Probablement pas  
Certainement pas

15. Est-il déjà arrivé que quelque chose qui était affiché à votre sujet sur Internet ait des répercussions négatives dans votre vie, d'une façon ou d'une autre? Il pourrait s'agir de quelque chose que vous auriez vous-même affiché sur Internet ou de quelque chose que quelqu'un d'autre aurait publié à votre sujet, tant une photo que des mots ou un autre genre d'affichage sur Internet.

Oui  
Non

#### RENSEIGNEMENTS ACCESSIBLES EN LIGNE

16. Est-ce que vous servez de l'Internet, que ce soit à l'ordinateur ou au moyen d'un téléphone intelligent ou d'un autre appareil?

Oui  
Non

#### SI C'EST NON, SAUTER CETTE SECTION ET LES DEUX PROCHAINES

17. Dans quelle mesure vous préoccupez-vous de l'affichage en ligne des types de renseignements personnels que voici? Veuillez répondre au moyen d'une échelle de



sept points, où « 1 » signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé(e) et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé(e).

- a. Vos coordonnées, comme votre nom, votre numéro de téléphone, votre adresse ou votre adresse électronique.
- b. Supprimée
- c. Des photos ou vidéos vous concernant.
- d. Des renseignements au sujet de vos activités sociales.
- e. Des renseignements au sujet de l'emplacement où vous vous trouvez.
- f. Vos opinions personnelles au sujet de personnes, d'enjeux ou de choses.

18. Lorsque vous songez à l'information accessible en ligne vous concernant, dans quelle mesure êtes-vous préoccupé(e) par chacun des points suivants? Par exemple, dans quelle mesure êtes-vous préoccupé(e) par la possibilité que...? (LIRE/ASSURER LA ROTATION DES ÉLÉMENTS DE LA LISTE) Veuillez répondre au moyen d'une échelle de sept points, où « 1 » signifie que vous n'êtes aucunement préoccupé(e) et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé(e). T11 MODIFIÉE

- a. des gouvernements utilisent ces renseignements à d'autres fins, par exemple, pour vérifier des demandes de prestations sociales ou le paiement des impôts;
- b. des sociétés de marketing utilisent ces renseignements pour analyser ce que vous aimez et n'aimez pas;
- c. des organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale recueillent ces renseignements sans mandat, dans le contexte de la surveillance générale;
- d. des organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale recueillent ces renseignements avec un mandat, dans le contexte d'une enquête précise;
- e. des entreprises ou des organisations utilisent ces renseignements pour vous envoyer des pourriels;
- f. des organisations utilisent ces renseignements pour établir si vous satisfaites aux critères subordonnés à un emploi ou à une promotion;

#### **SUIVI DES HABITUDES ET PUBLICITÉ FONDÉE SUR LE COMPORTEMENT**

19. Est-ce que vous saviez qu'il est possible de faire un suivi de vos activités sur Internet, comme votre furetage, vos recherches, vos achats et vos interactions de service, notamment, par l'entremise...

- a. des sites Web que vous consultez, tant les sites commerciaux que les sites gouvernementaux;
- b. d'autres entreprises, comme des entreprises se spécialisant en marketing ou en recherche.

Oui  
Non

20. Il est possible de prendre des mesures pour restreindre le suivi de vos activités sur l'Internet. Est-ce que vous prenez des mesures pour restreindre le suivi de vos activités?

Oui



Non

21. À votre avis, est-ce que les entreprises œuvrant sur Internet devraient être tenues d'obtenir votre autorisation pour faire le suivi de ce que vous faites sur Internet?

Certainement  
Probablement  
Probablement pas  
Certainement pas

22. Selon vous, dans quelle mesure est-il important pour les sites Web de vous informer activement du type de renseignements personnels qu'ils recueillent et de la façon dont ils les utilisent? Veuillez répondre au moyen d'une échelle de sept points, où « 1 » signifie que ce n'est pas du tout important et « 7 », que c'est très important. T11 MODIFIÉE

#### **POLITIQUES DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

23. À quelle fréquence lisez-vous les politiques de protection de la vie privée des sites Internet que vous consultez? Est-ce que vous les lisez jamais, rarement, parfois, souvent ou toujours? T11

24. En général, dans quelle mesure trouvez-vous que ces politiques de protection de la vie privée sont claires lorsqu'il s'agit de vous donner de l'information sur ce que l'entreprise fera avec vos renseignements personnels? Sont-elles très claires, quelque peu claires, quelque peu vagues ou très vagues? (NE PAS DISSUADER LE/LA RÉPONDANT(E) DE RÉPONDRE PAR « NE SAIS PAS/SANS OBJET ») T11

25. Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de choisir de ne pas recourir à un site Web ou à un service parce que vous n'étiez pas à l'aise avec les modalités de sa politique de protection de la vie privée?

Oui  
Non

#### **APPAREILS MOBILES**

26. Utilisez-vous un appareil mobile (téléphone cellulaire, téléphone intelligent, tablette, ou tout autre chose similaire)?

Oui  
Non

#### POSER LES QUATRE PROCHAINES QUESTIONS AUX UTILISATEURS D'APPAREILS MOBILES

27. En ce qui concerne votre utilisation de cet appareil mobile, veuillez me dire si vous l'utilisez pour l'une ou l'autre des fonctions suivantes. Est-ce que vous...?  
(LIRE/ASSURER UNE ROTATION DES ÉLÉMENTS DE LA LISTE. ACCEPTER « OUI/NON » POUR CHAQUE ÉLÉMENT) T11

a. stockez des renseignements personnels sur cet appareil;



- b. utilisez un mot de passe;
  - c. ajustez les paramètres de l'appareil ou des applications afin de limiter la quantité de renseignements personnels qui sont partagés avec d'autres;
  - d. téléchargez des applications (ou « apps ») sur cet appareil.
28. Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de décider de ne pas installer une application ou encore, de la désinstaller à cause de la quantité de renseignements personnels qu'il aurait fallu présenter?
- Oui  
Non
29. Est-ce que vous avez déjà arrêté la fonction de localisation de votre appareil mobile parce que vous vous préoccupez de la possibilité que d'autres puissent consulter ces renseignements?
- Oui  
Non
30. En ce qui concerne les renseignements stockés dans votre appareil, à votre avis, dans quelle mesure sont-ils confidentiels, comparativement aux renseignements stockés dans votre ordinateur à la maison? Diriez-vous que les renseignements stockés dans votre appareil sont plus confidentiels, moins confidentiels, ou semblables aux renseignements conservés dans votre ordinateur à la maison? SI LE/LA RÉPONDANT(E) RÉPOND QU'ILS SONT PLUS/MOINS CONFIDENTIELS, DEMANDER : Diriez-vous qu'ils sont considérablement (PLUS/MOINS) confidentiels ou modérément (PLUS/MOINS) confidentiels?
31. Supprimée

#### SÉCURITÉ NATIONALE ET PUBLIQUE

32. À l'heure actuelle, si les services policiers et les agences de renseignement détiennent un mandat délivré par le tribunal, ils peuvent demander aux sociétés de télécommunications de l'information au sujet de leurs consommateurs. Lorsque ces services et agences n'ont pas de mandat, les sociétés de télécommunications sont libres de communiquer l'information ou de refuser de le faire. Dans quelle mesure êtes-vous à l'aise avec l'éventualité que les services policiers ou les agences de renseignement soient en mesure de demander aux sociétés de télécommunications de divulguer au sujet de leurs abonnés les types de renseignements suivants sans présenter de mandat? Par exemple, pour ce qui concerne ... de quelqu'un? (ASSURER LA ROTATION) Veuillez répondre au moyen d'une échelle de sept points, où « 1 » signifie pas du tout à l'aise et « 7 », extrêmement à l'aise.
- a. le nom;
  - b. l'adresse;
  - c. le numéro de téléphone;
  - d. l'adresse électronique;
  - e. l'adresse IP, c.-à-d. le numéro unique attribué à l'ordinateur ou à l'appareil de quelqu'un sur Internet.



33. Dans quelle mesure êtes-vous à l'aise avec l'éventualité que des services policiers, sans être tenus de présenter de mandat, puissent exiger d'organisations qu'elles divulguent les renseignements personnels qu'elles détiennent, dans certaines circonstances, que je vais vous décrire? Par exemple...? (LIRE/ASSURER LA ROTATION) Veuillez répondre au moyen de la même échelle de sept points, où « 1 » signifie pas du tout à l'aise et « 7 », extrêmement à l'aise.

- a. pour aider à localiser une personne susceptible de constituer une menace pour elle-même ou pour d'autres personnes;
- b. pour aider à localiser un(e) jeune qui a fugué;
- c. pour réunir de l'information au sujet des activités d'une personne sur Internet;
- d. pour réunir des preuves à l'appui d'une enquête portant sur une infraction grave;
- e. pour réunir des preuves à l'appui d'une enquête portant sur une infraction mineure.

#### **VÉHICULES AÉRIENS SANS PILOTE**

Les véhicules aériens sans pilote, ou véhicules UAV, qu'on appelle aussi des drones, sont des véhicules qui volent et accomplissent certaines tâches sans équipage, comme faire des vidéos ou prendre des photos. Au Canada, plus de 300 permis d'exploitation ont été émis pour ce genre d'appareils.

34. Dans quelle mesure êtes-vous à l'aise avec le recours aux véhicules UAV, au Canada, pour réaliser les types d'activités que voici? Par exemple...? (LIRE/ASSURER LA ROTATION) Veuillez recourir à la même échelle de sept points, où « 1 » signifie pas du tout à l'aise et « 7 », extrêmement à l'aise.

- a. pour appuyer des missions de recherche et sauvetage;
- b. dans le contexte d'enquêtes policières;
- c. pour effectuer de la surveillance générale dans les espaces publics;
- d. pour la surveillance des frontières;
- e. pour la surveillance d'un événement ou d'une manifestation.

#### **CONFIDENTIALITÉ EN GÉNÉTIQUE MÉDICALE**

Il existe désormais des entreprises qui offrent aux membres de la population des tests génétiques permettant d'obtenir de l'information au sujet de la question de savoir s'ils sont plus susceptibles d'être atteints de certaines affections ou maladies.

35. Si votre médecin recommandait que vous vous soumettiez à des tests génétiques, dans quelle mesure est-ce que vous vous préoccuperiez de la possibilité qu'on vous demande d'en communiquer les résultats à des fins non médicales, comme pour obtenir de l'assurance ou pour faire une demande d'emploi? Veuillez répondre au moyen d'une échelle de sept points où « 1 » signifie que vous n'en seriez aucunement préoccupé(e) et « 7 », que vous en seriez extrêmement préoccupé(e).

SI LE/LA RÉPONDANT(E) SE DIT PRÉOCCUPÉ(E) (RÉSULTAT DE 5-7), DEMANDER :

36. Est-ce que vos préoccupations auraient une incidence sur votre volonté de vous soumettre aux tests génétiques?



- Certainement
- Probablement
- Probablement pas
- Certainement pas

**DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES**

Les dernières questions ne serviront que dans le contexte du classement des réponses.

37. Quelle est votre année de naissance?

Inscrire l'année : \_\_\_\_\_

38. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?

- |          |   |
|----------|---|
| Anglais  | 1 |
| Français | 2 |
| Autre    | 3 |

39. Parmi les diplômes suivants, quels sont ceux que vous avez obtenus? [LIRE LA LISTE; ACCEPTER TOUTES LES RÉPONSES]

- |  |   |    |
|--|---|----|
| Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent   | 1 |    |
| Apprentissage enregistré ou diplôme ou certificat d'une école de métiers <sup>2</sup>    |   |    |
| Diplôme d'études collégiales (p. ex., cégep), ou certificat ou diplôme non universitaire | 3 |    |
| Grade, certificat ou diplôme universitaire   | 4 |    |
| Aucun  | 5 |    |
| [NE PAS LIRE] Refus  |   | 99 |

40. Supprimée

POSER À L'ÉCHANTILLON PAR TÉLÉPHONE CELLULAIRE

C1. En plus de votre téléphone cellulaire, est-ce que vous avez une ligne téléphonique traditionnelle ou terrestre à votre résidence?

- |      |   |
|------|---|
| Oui  | 1 |
| No n | 2 |

POSER À L'ÉCHANTILLON PAR TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL

C2. En plus de votre ligne téléphonique résidentielle, est-ce que vous ou une autre personne qui habite avec vous utilisez également un ou plusieurs numéros de téléphones cellulaires?

- |     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

**Voilà qui met fin à l'entrevue. Nous vous remercions de vos commentaires.  
Nous apprécions votre collaboration.**

**Inscrire selon vos observations :**

- Province/région



- Sexe
- Langue de l'entrevue